

Un centre d'émigration en Normandie sous l'Ancien Régime : le cas de Percy.

Michel Le Pesant

Bibliothèque de l'école des chartes, Année 1972, Volume 130, Numéro 1
p. 163 - 225

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

UN
CENTRE D'ÉMIGRATION EN NORMANDIE
SOUS L'ANCIEN RÉGIME

LE CAS DE PERCY

par

MICHEL LE PESANT

Dans un petit travail¹ consacré à l'origine et à l'évolution sociale de plusieurs familles bourgeoises de Coutances, j'avais évoqué l'arrivée en ville des lignées sorties des campagnes et cité entre autres cas celui de ma famille paternelle venue de Percy au XVIII^e siècle ; cela me donna l'idée d'étudier de plus près le milieu rural où jadis avaient vécu les miens. J'avais encore quelques notes recueillies avant 1939 aux Archives de la Manche, mais comme ces épaves des richesses détruites à Saint-Lô en 1944 étaient insuffisantes, il me fallut recourir aux sources conservées à Percy même. Je savais qu'à la mairie je trouverais une collection de registres de catholicité commençant en 1601, mais très incomplète² jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; par contre j'eus la satisfaction de découvrir chez M^e Mayeux, le lointain successeur des tabellions royaux³, un minutier an-

1. Michel Le Pesant, *Aperçus sur l'origine et l'évolution sociale de quelques familles de la bourgeoisie coutançaise sous l'Ancien Régime*, dans *Revue du département de la Manche*, t. I (1959), p. 169-195.

2. Comme la paroisse était divisée en trois portions et que le curé de chacune de celles-ci tenait ses registres, il est d'autant plus difficile de trouver des années complètes.

3. La plus ancienne mention d'un tabellion est du 10 août 1445 ; Archives départementales de la Manche, H 4512, d'après *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, t. III, Saint-Lô, 1912, p. 28 ; ce tabellion était subalterne de celui de Gavray : ainsi, le 2 février 1446 (n. st.), Pierre Poulain s'intitule « cleric, tabellion juré commis eu siege de Percy, metes du siege de Gavray » (Arch. paroissiales de Percy).

cien en parfaite condition. Le fonds débute par un mince registre formé des vestiges des années 1500 à 1503 ; puis viennent quinze volumes, pour la plupart de transcrits, qui couvrent, non sans de sérieuses lacunes, la période s'étendant de 1548 à 1620 ; à partir de 1624 existe une série de minutes reliées qui se déroule ensuite sans aucune interruption au rythme d'un à deux registres par an¹.

Comme cette masse de papier n'était pas assez importante pour faire désespérer d'en voir un jour la fin, je m'y risquai avec la seule intention de réunir des documents relatifs à ma famille ; mais très vite la fréquence des actes signalant des gens de Percy ou des paroisses de la région établis hors de la province, en Bretagne surtout et parfois même à l'étranger, me mit en éveil et aiguilla mes recherches dans une nouvelle direction : la collecte des documents concernant un certain type d'émigration à longue distance. En connaissance de cause, j'ai laissé hors de mon propos ceux qui révèlent des mouvements de population, que volontiers je dirais normaux, car un peu partout en pays rural ils traduisent les échanges avec les paroisses voisines et l'éternelle attraction exercée par les villes². Leur mise en œuvre aurait exigé un support démographique dont les éléments sont trop insuffisants.

Émigrer plus ou moins loin en Bretagne comme aux Pays-Bas, ce n'était pas toujours quitter sa paroisse après avoir réalisé tous ses biens ; beaucoup au contraire conservaient assez longtemps ce patrimoine, attendant avant de s'en défaire d'avoir une situation bien assise, et quelquefois c'étaient seulement leurs enfants qui se décidaient à vendre. Pour gérer et liquider ces intérêts laissés au pays des ancêtres,

1. Ce fonds est toujours conservé à Percy ; un répertoire dressé au milieu du XVIII^e siècle permet de constater que depuis cette époque il n'a pas subi de pertes.

2. Je profite de l'occasion pour rappeler que de telles minutes de notaires sont un matériel exemplaire, un des rares où l'historien démographe de l'Ancien Régime, familier des registres paroissiaux, pourra trouver réponse aux questions posées par les individus sortis de son champ d'observation et apprendre comment, à la faveur d'un mariage, d'un changement de bail ou de l'achat d'une terre, certains sont partis s'installer à quelques lieues du village natal tandis que d'autres, pour chercher du travail et faire fortune, gagnaient un gros bourg voisin, la ville épiscopale, le chef-lieu de la province sinon Paris.

il fallait passer par-devant le notaire ; si parfois les circonstances forçaient l'émigrant à recourir à celui de sa nouvelle demeure, bien souvent il préférerait rester fidèle à celui de la famille et, pour amortir une rente, renouveler un bail consenti à un parent, céder une parcelle de terre ou sa part d'héritage à ses frères, choisissait l'occasion d'être pour quelques jours ou quelques semaines de *retour au pays*¹. Toutes ces affaires donnaient lieu à des actes ou nécessitaient des procurations qui se retrouvent parmi les minutes du notariat de Percy où je les ai systématiquement relevés. Ces documents m'ont permis de distinguer deux catégories d'émigrants ; ceux de la première, qu'on désigne comme *demeurant à présent, résidant, faisant leur résidence* ou *habitués* en Bretagne et autres régions lointaines, ont définitivement abandonné la Normandie ; la seconde, mal représentée dans les textes, est celle des saisonniers qui circulent *hors province* pour y *faire leur trafic ordinaire*. Pour chacun d'eux, j'ai ouvert un dossier contenant les éléments de sa biographie (lieu d'origine, lieu d'implantation ou de fréquentation, métier, etc.), mais d'un sujet à l'autre la qualité et la quantité des informations varient considérablement et si en général la paroisse de départ et l'ascendance de l'émigrant sont bien connues, trop souvent la localisation de son établissement se réduit à un nom de diocèse ou de province et ses activités comme sa situation familiale restent dans l'ombre². Par principe, j'ai exclu de mon enquête toutes les personnes désignées sans autre précision comme étant hors de la province ; dans l'impossibilité aussi de savoir si elles-mêmes ou leurs ascendants avaient émigré, j'en ai écarté un certain nombre dont la présence passagère à Percy témoignait de leurs origines normandes. Tous les chiffres que je donnerai pour tenter d'évaluer l'importance de ces phénomènes migratoires devront être considérés dans la perspective d'une hypothèse basse ; un

1. Les mots en italique sont les termes mêmes dont usaient les notaires.

2. J'ai utilisé les actes de catholicité pour préciser quelques biographies ; j'ai même retrouvé dans ces registres paroissiaux la transcription des actes de sépulture de deux saisonniers de Percy morts en Bretagne. Une reconstitution des familles à partir de cet état civil, si elle avait été possible, eût été riche d'enseignements.

bon nombre des émigrants définitifs et la plupart des saisonniers ne sont sans doute jamais venus en tant que tels se prendre aux mailles de ce filet qu'ont été pour moi les registres des notaires de Percy.

Le dépouillement des minutes antérieures à 1750 m'a livré les noms de 609 émigrants : 530 hommes, dont 75 sont à coup sûr des saisonniers, et 79 femmes ; parmi eux, il y a 6 enfants mineurs, 4 garçons et 2 filles, mais la faiblesse très normale de ce chiffre ne doit pas faire oublier tous ceux qui dans leur jeunesse ont émigré avec les parents et que seul un travail de reconstitution des familles aurait permis de déceler, éclairant ainsi le problème de l'âge au départ. Tels sont les éléments dont j'ai disposé et que j'ai tenté d'exploiter le plus complètement possible. Cependant, pour étudier l'évolution de ce phénomène, il m'a semblé judicieux d'utiliser de préférence une série continue de documents, ce qui m'a conduit, vu la nature des plus anciens registres et leurs lacunes, à écarter les 21 cas d'émigration rencontrés avant 1624, 5 se situant de 1560 à 1569, 5 de 1570 à 1579, 2 de 1580 à 1599 et 9 de 1610 à 1619 ; le total d'individus ainsi obtenu est de 588 dont 509 sont des hommes, le nombre des saisonniers restant à 75 et celui des femmes à 79 puisque les uns comme les autres n'apparaissent pas dans les textes avant 1624.

Les émigrants relevés dans les actes des notaires de Percy n'étaient pas tous originaires de cette paroisse et, pour une bonne part, venaient d'autres localités réparties dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Ces paroisses, au nombre de quarante-neuf en y comprenant Percy, appartenaient surtout au diocèse de Coutances¹ ; si l'archidiaconé de Coutances n'était représenté que par trois paroisses du doyenné de Cérences et quatre du doyenné de Cénilly, celui du Val de Vire l'était très largement avec dix-huit paroisses du doyenné de Gavray, douze de celui de Percy, quatre de celui de Montbray² et deux de celui de Saint-Lô, auxquelles il faut joindre Villedieu, commanderie de l'ordre

1. J'ai généralement adopté comme cadres géographiques les anciennes circonscriptions ecclésiastiques et les provinces civiles.

2. Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.

de Malte. Le doyenné de Torigni au diocèse de Bayeux figurait avec les trois paroisses de Domjean, Guilberville et Torigni. Le diocèse d'Avranches venait enfin avec deux paroisses, celle de La Trinité au doyenné de Tirepiéd¹ très proche des limites méridionales du diocèse de Coutances tandis que Reffuveille au doyenné de Cuves² s'en éloigne très nettement.

Si toutes ces paroisses étaient en relations avec Percy, elles n'étaient pas pour cela dans sa dépendance, certaines même étaient aussi importantes sinon plus par leurs activités commerciales et industrielles. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter le dictionnaire de Saugrain ; à neuf kilomètres au sud de Percy on peut noter Villedieu, « bourg fameux pour toutes sortes de dindanderie qu'on transporte en plusieurs endroits du royaume, ce qui en fait le principal trafic » et où « il y a une belle fabrique d'ustanciles en cuivre dont on fait un bon commerce en diverses provinces, plusieurs marchés et plusieurs foires³ » ; un peu plus loin vers l'ouest à une douzaine de kilomètres ce sont Gavray où « il y a grand marché tous les samedis et quelques foires, ... beaucoup de chaudronniers et de saciers pour faire des sas de toute manière pour passer la farine. C'est le trafic du bourg et des environs qui débitent beaucoup de crin dans les autres pays⁴ » et Saint-Denis-le-Gast où « il y a marché tous les mercredis⁵ » et encore plus à l'ouest Cérences avec « marché un jour la semaine et quelques foires dont une tient le jour de Saint George⁶ » ; à Hambye, paroisse limitrophe

1. Manche, arr. Avranches, cant. Brécey.

2. Manche, arr. Avranches, cant. Brécey.

3. Saugrain, *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*, Paris, 1726, in-fol., t. III, col. 850. Il existait dès le XI^e siècle une foire à Saultchevreuil qui fut ensuite transférée à Villedieu (Léopold Delisle, *Notes sur les anciennes foires du département de la Manche*, dans *Annuaire du département de la Manche*, t. XXII (1850), p. 548-549).

4. Saugrain, *op. cit.*, t. II, col. 25. Ces foires existaient dès le XII^e siècle, la plus importante était celle de la Saint-Luc, le 18 octobre (L. Delisle, *op. cit.*, p. 537-538).

5. Saugrain, *op. cit.*, t. III, col. 286. Le *Mémoire sur la généralité de Caen* dressé en 1697 sur l'ordre de l'intendant Foucault (Arch. nat., MM 924, fol. 66 v^o) cite seulement la foire Saint-Denis le 9 octobre ; à la fin du XVIII^e siècle, il y avait aussi une foire Saint-André le 30 novembre (Arch. nat., D IV bis 51, n^o 48).

6. Saugrain, *op. cit.*, t. I, col. 674. Le *Mémoire* de 1697 (Arch. nat., MM 924,

de Percy, « se tient un marché au bourg tous les mardis de chaque semaine et deux foires aux deux Saint Jean d'été et d'hyver¹ » ; par contre à l'est seul Torigni est signalé avec « un marché et quatre foires² ». Les tabellionages ne manquaient pas non plus et un peu au hasard je cite ceux de Villedieu, de La Lande-d'Airou, de Gavray, d'Hambye, de Saint-Denis-le-Gast, de Cenilly, de Villebaudon, de Montbray, de Tessy et bien entendu de Percy. Avec ces nombreux petits centres d'affaires, tout le monde avait un notaire sous la main et il est difficile de penser que tous ces émigrants originaires d'une région déjà assez vaste aient été des clients habituels de celui de Percy. Cette réflexion pourra paraître plutôt oiseuse, mais elle est là pour montrer que, si les actes passés à Percy témoignent bien d'un phénomène d'émigration dans le pays, ils ne permettent pas d'en évaluer l'importance dans chacune des localités en cause. Pour pleinement tirer parti de ma documentation, il me fallait donc travailler sur un échantillon de paroisses dont les habitants fréquentaient couramment le notariat de Percy. C'était le cas de Percy lui-même ; j'ai également retenu trois des onze paroisses qui lui étaient limitrophes : ce sont à l'est Montabot et au sud Le Chefresne et La Colombe, qui formaient d'ailleurs avec Percy la plus grande partie de la baronnie de la Roche-Tesson depuis le xiv^e siècle. De 1624 à 1749, cet échantillon que désormais je désignerai sous le nom de groupe A a fourni 322 émigrants, savoir 289 hommes dont 35 saisonniers, et 33 femmes tandis que pour les 45 autres paroisses ou groupe B le bilan s'établit à 266 émigrants, savoir 220 hommes, dont 40 saisonniers, et 46 femmes. Le premier tableau montre bien la place du groupe A dans

fol. 92 v^o) cite un marché le jeudi, la foire Saint-Georges le 23 avril et une foire Saint-Martin le 11 novembre.

1. Saugrain, *op. cit.*, t. II, col. 135. Ces foires et ce marché avaient été octroyés par le roi à Guillaume Painel, seigneur d'Hambye, le 6 septembre 1386 (Arch. nat., JJ 129, fol. 92 v^o-93 r^o, n^o 145 bis).

2. Saugrain, *op. cit.*, t. III, col. 655. Le *Mémoire de 1697* (Arch. nat., MM 924, fol. 19, 66 v^o, 82 et 89) cite encore à Tessy et Torigni des foires et des marchés ; au Guislain un marché le lundi et une foire le 1^{er} mai ; à Montpinchon une foire le 11 août, lendemain du jour Saint-Laurent ; au Mesnil-Garnier un marché « qui est peu de chose » le jeudi et une foire Saint-Denis le 9 octobre, appelée à la fin du xviii^e siècle la foire aux chats (Arch. nat., D IV bis 51, n^o 48).

l'ensemble, il dénote aussi les différences de composition (femmes, saisonniers) qui le distinguent du groupe B.

COMPOSITION DES EFFECTIFS DES ÉMIGRANTS

Tableau 1

| Total des | Période 1624-1749 | | |
|-------------|-------------------|--------------|--------------|
| | A & B | A | B |
| Hommes | 509 | 289 — 56,7 % | 220 — 43,2 % |
| Saisonniers | 75 | 35 — 46,6 % | 40 — 53,3 % |
| Femmes | 79 | 33 — 41,7 % | 46 — 58,2 % |

Tableau 2

| 1624-1759 | Émigrants | Hommes | Saisonniers | Femmes |
|--------------|-----------|--------|-------------|--------|
| Percy | 240 | 219 | 33 | 21 |
| Le Chefresne | 26 | 21 | 2 | 5 |
| La Colombe | 20 | 20 | | |
| Montabot | 36 | 29 | | 7 |
| Total | 322 | 289 | 35 | 33 |

Le second tableau fait apparaître le poids énorme de Percy dans le groupe A qui dépasse de loin le rapport de proportion existant entre cette grande paroisse et des paroisses de taille moyenne.

* * *

Percy est très vaste, « du nord au midy une lieue trois quarts, du levant au couchant trois lieues¹ », et l'actuelle commune, héritière des anciennes limites, avec ses 3.705 hectares couvre à elle seule une superficie plus étendue que les trois autres paroisses réunies ; Le Chefresne a 1.130 hectares, La Colombe 1.448 et Montabot 1.154. Le relief est très accidenté ; les sommets des collines jadis occupés par

1. Enquête du 15 juillet 1783 (Arch. paroissiales de Percy).

des landes peuvent dépasser l'altitude de 250 mètres ; par des vallons une infinité de ruisseaux en descendent et vont gagner les vallées de la Sienne et de la Gièse sur lesquelles dès le Moyen Age s'étaient installés des moulins à blé, à tan et à foulon. Le paysage est celui de la Normandie bocagère, très vert avec ses champs clos de haies ou plutôt, pour parler normand, de fossés plantés d'arbres ; mis à part les médiocres bois de Sienne, réserve de chasse et de bois de chauffage pour les seigneurs, il n'y a pas ou plus de forêts. Jusqu'au XIX^e siècle où il a trouvé une nouvelle vocation avec l'herbage, le sol humide et assez peu fertile était surtout consacré au labour. Sur ce terroir très compartimenté et riche en points d'eau, l'habitat est dispersé et aujourd'hui encore on compte sur la seule commune de Percy un peu plus de 125 lieux habités dont les noms, la Benoistière, la Malzardière, la Gouisserie, le Hamel-Canuet, le Hamel-ès-Légards, le Mesnil-Coq, etc., rappellent ceux des familles qui jadis y vécurent. A côté du dense réseau des chemins qui desservent champs et écarts, il faut signaler deux routes d'origine ancienne sinon antique qui conduisent à Avranches en passant par Villedieu ; l'une vient de Saint-Lô et traverse le territoire communal de Percy du nord au sud, l'autre arrive de la région de Caen et fait limite entre Percy et La Colombe.

La première mention de Percy dans les textes se trouve dans une charte de janvier 1026 ou 1027 où le duc Richard III constitue en dot à sa femme Judith divers domaines parmi lesquels figure *curtem que dicitur Percey cum appenditiis suis*¹, mais dès la fin de ce même siècle Percy appartenait déjà à la puissante famille normande des Tesson et à leurs hommes ; en effet, peu après la conquête de l'Angleterre, l'abbaye de Fontenay² reçut de Raoul II Tesson « à Percy dans le Cotentin... un vassal... et les dîmes de tout son domaine qu'il avait eu en ce lieu là ou y aurait par la suite...

1. Marie Fauroux, *Recueil des actes des ducs de Normandie (911-1066)*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXVI (1961), p. 182, n° 58.

2. Calvados, arr. Caen, cant. Bourguébus, comm. Saint-André-de-Fontenay.

en terre, moulins, foires, marchés, forêt ou plaine¹ ». Ensuite par héritage la seigneurie de Percy échut à la branche des Painel qui avait relevé le nom des Tesson et lui resta jusqu'en 1344 où, comme la baronnie de la Roche-Tesson dont elle suivait désormais le sort, elle tomba en la main du roi par la forfaiture de Jean Tesson, condamné à mort pour avoir pris part au complot de Godefroy d'Harcourt.

Percy avait deux églises, l'une dédiée à saint Martin et l'autre à saint Jean, mais ne formait qu'une seule paroisse divisée en trois portions²; cet état de choses, qui durait encore à la fin du XVIII^e siècle, lui valait d'avoir « trois messieurs curés... chacun d'eux avoit un domaine particulier composé pour la première portion de 500 communiants, de 200 pour la seconde et pour la troisième d'environ 200³ ». Percy était aussi un centre commercial : si les termes de la charte de la fin du XI^e siècle peuvent paraître une simple clause de style, une charte de 1213 où un autre Raoul Tesson confirme à la même abbaye de Fontenay la possession des dîmes de la foire et du marché de Percy⁴ en est un témoignage assuré ; mais cette activité dut s'éteindre assez tôt et il n'en est plus question dans les aveux rendus au roi par Olivier du Guesclin en 1402 et François Lucas en 1476⁵. Cependant ces deux documents continuent à mentionner de très anciens et curieux droits d'étalage⁶ perçus sur des marchandises fabriquées sur place par un artisanat qui n'est pas celui d'un village ; le fèvre, l'orfèvre et le « faisour

1. Lucien Musset, *Autour des origines de Saint-Étienne de Fontenay*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LVI (1963), p. 35-39 ; *Gallia Christiana*, Paris, 1759, in-fol., t. XI, instr. col. 64.

2. Auguste Longnon, *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, 1903, in-4°, p. 346 (*Recueil des historiens de la France*).

3. Voir ci-dessus, p. 170, n. 1.

4. L. Delisle, *op. cit.*, p. 543. En 1230, Fouques Painel confirma la donation faite à l'abbaye d'Hambye par sa défunte femme Pernelle de *centum solidos turonenses... in teloneo de Perceio ad festum sancti Michaelis* (Archives du grand séminaire de Coutances, copie partielle du cartulaire d'Hambye, et L. Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, Valognes, 1867, in-8°, p. 39, n. 3).

5. Arch. nat., P 289¹, n° CLXX, et P 290², n° LIII.

6. François de Beaurepaire, *Deux documents économiques médiévaux ; le rôle des aides du diocèse de Coutances de 1377 ; les coutumes d'étalage de Percy*, dans *Revue du département de la Manche*, t. X (1968), p. 178-182 et p. 186.

de poz de cuivre » travaillaient le métal, l'industrie textile est fort bien représentée avec les drapiers et les telliers à draps, à doubliers, « à teille, a couitiz ou a sacs¹ », un peu tous les métiers sont là et je cite entre autres le pelletier, le boisselier, le tanneur, le brasseur, le « tournour d'escuelles de bois » et même le « faisour d'ymaiges ». Il est possible que la situation nouvelle consécutive à la confiscation des biens des Tesson soit une des causes de cette déchéance : le roi aura voulu favoriser Hambye où en faveur des Painel il venait d'établir deux foires et un marché en 1386². Mais une si vieille tradition ne s'efface pas facilement ; en 1462, un certain Guillaume Le Blastier s'intitulait « bourgoiz de Percy³ », plus tard encore dans le dénombrement de 1709 Saugrain rangeait Percy dans la catégorie des bourgs⁴.

Si les paroisses du Chefresne et de Montabot, qui relevaient de la seigneurie de Percy, n'ont pas tenu grand place dans l'histoire, il en va tout autrement de La Colombe. Vers 1022-1026, le duc Richard III donna cette paroisse aux religieux du Mont-Saint-Michel⁵ qui ensuite la cédèrent en fief à la famille des vicomtes du Cotentin. Au milieu du XII^e siècle, ce domaine, qui n'était pas immense, mais où se trouvait au lieu dit la Roche une position fortifiée, passa par héritage chez les Tesson. Très vite le château, dont les seigneurs firent le chef-lieu de leurs fiefs du centre du Cotentin, fut appelé la Roche-Tesson et pour y attirer des habitants on leur octroya des privilèges de bourgeoisie⁶. Après sa réunion au domaine royal au XIV^e siècle, la baronnie de la Roche-Tesson changea plusieurs fois de mains par le jeu des concessions des souverains⁷ ; enfin, le 19 juin 1524,

1. M. de Beaurepaire a par erreur lu *courtiz* et *saye*.

2. Voir ci-dessus, p. 169, n. 1.

3. Archives de la Seine-Maritime, B, Cour des aides, registre des élus de Coutances à la date du 27 mars 1462.

4. [Saugrain], *Dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, Paris, 1709, t. II, p. 71.

5. M. Fauroux, *op. cit.*, p. 161, n° 49.

6. Il est question de ces bourgeois dans les aveux de 1402 et de 1476 ; voir ci-dessus, p. 172, n. 5.

7. Cette seigneurie fut donnée à Philippe, duc d'Orléans, qui lui-même vers 1362 en fit don au connétable du Guesclin ; R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, Paris, 1916, t. III, p. 285, n. 4. En octobre 1375, Charles V la donna à Olivier du Guesclin (Arch. nat., JJ 108, fol. 7 r°, n° 1, et fol. 51 v°, n° 79). Pendant

François I^{er} l'accorda à Jacques de Matignon, seigneur de Torigni, en récompense de ses services¹, et les héritiers de ce dernier la firent réunir en avril 1644 au comté de Torigni qu'ils gardèrent jusqu'à la Révolution².

Dans la seconde moitié du xvi^e siècle, une partie de la population de deux de ces paroisses, sans doute sous l'influence d'un « presbtre regnyé », M^e Valentin Blouet³, passa à la Réforme ; en 1588, on comptait 12 protestants à Percy et 69 au Chefresne⁴, et les femmes ne sont pas citées. Jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, il y eut une église réformée au Chefresne. Les mesures prises contre les religionnaires ne semblent pas avoir entraîné un important exode de population ; il y eut des abjurations, mais beaucoup de protestants durant tout le xviii^e siècle continuèrent à pratiquer leur religion plus ou moins dans la clandestinité et au début du xix^e siècle ils étaient restés assez nombreux pour faire revivre l'église du Chefresne⁵.

Pour me décourager d'entreprendre une étude démographique des paroisses du groupe A, l'existence de ce fort noyau de dissidents est venue s'ajouter aux difficultés documentaires imputables pour une bonne part à l'organisation paroissiale de Percy et déjà éprouvées par l'abbé Expilly⁶, qui pour la période 1690-1701 n'a pas été capable de retrouver les chiffres des naissances, mariages et décès de la troisième portion. Pour donner néanmoins une idée de la population de ces localités, j'ai recueilli quelques données concernant les feux que je présente dans le tableau 3⁷. Je

la guerre de Cent ans, les rois anglais en firent don à Jean Cheyne et à Wautier Fitz Wautier. En octobre 1461, Louis XI en dota Guillaume de Vallée (Arch. nat., JJ 198, fol. 33 r^o-v^o, n^o 34 et JJ 199, fol. 327 r^o-v^o, n^o 522), puis en octobre 1472 François Lucas (Arch. nat., X^{1a} 8606, fol. 277 r^o-278 v^o).

1. Arch. nat., P 2304, p. 1377-1380.

2. Archives départementales de la Seine-Maritime, II B 111, fol. 5.

3. Il appartenait à une riche famille roturière établie au Chefresne, où elle possédait dès le xvi^e siècle le fief noble de la Danaisière.

4. Bibl. nat., ms. fr. 11941.

5. Marcel Cauvin, *Le protestantisme dans le Cotentin*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CXIII (1967), p. 347-370.

6. *De la population de la France*, 2^e partie, Amsterdam, 1765, p. 50-52.

7. Je n'ai pas utilisé les chiffres de naissances, mariages et décès donnés par Expilly pour 1752-1763 et ceux de 1787 conservés aux Archives nationales, D IV bis 44.

n'ai pu trouver pour l'Ancien Régime qu'une référence fournissant un nombre d'habitants, en 1783 Percy en aurait

Tableau 3

| Sources | Dates | Nombre de feux dans les paroisses de | | | |
|----------------------------|-------------------|--------------------------------------|--------------|------------|----------|
| | | Percy | Le Chefresne | La Colombe | Montabot |
| Saugrain 1709 ¹ | vers 1680-90 | 576 | 145 | 176 | 184 |
| | 1697 ² | 560 | | 195 | |
| | 1713 | 517 | 162 | 195 | 132 |
| Saugrain 1720 ³ | 1720 | 546 | 145 | 200 | 159 |
| | 1783 ⁴ | 592 | | | |

compté au moins 3.500⁵, mais ce chiffre a pu être forcé, car le dénombrement de 1793 en accorde seulement 2.950 à Percy contre 764 au Chefresne, 997 à La Colombe et 706 à Montabot⁶. Pour revenir à une époque plus proche de celle

1. Voir ci-dessus, p. 173, n. 4.

2. Les chiffres de 1697 et 1713 m'ont été communiqués par M. Dupâquier, que je remercie, ceux de 1697 sont tirés du *Mémoire sur la généralité de Caen* (Arch. nat., MM 924, fol. 91 v^o-92 r^o).

3. [Saugrain], *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux*, Paris, 1720, 2^e partie, p. 52 et 59.

4. Lors de l'enquête du 15 juillet 1783 déjà citée (voir ci-dessus, p. 170, n. 1, et p. 172, n. 3), les témoins déclarèrent unanimement « que quoiqu'ils ne puissent pas déterminer précisément le nombre des habitants de ladite paroisse de Percy, ils croient ne le devoir pas moins estimer qu'à 3.500 » ; de son côté l'enquêteur Ursin-Augustin Barbe, curé du Mesnil-Opac et doyen de Percy, constatait, après avoir vu le rôle à sel de la paroisse « lequel nous avons trouvé être de 592 articles, c'est-à-dire 592 chefs de famille, dont il y en a 78 non signés desdits chefs et où le nombre de chaque famille n'est point exposé, que nous avons trouvé le nombre de 2.326 personnes et nous avons jugé par la règle de proportion que les 78 articles non signés doivent donner 353 habitants en outre les 2.326 énoncés sur le rôle, ce qui compose le total de 2.679, observant que ce nombre n'est point encore le compte parce que sur ce rôle ne sont point employés les enfants au dessous de huit ans et messieurs les habitants cy dessus nous ont encore exposé qu'il y a grand nombre de personnes qui ne sont point employées dans ledit rôle ni même dans le rôle à taille quoiqu'également habitants ».

5. Voir la note précédente ; l'enquête du 15 juillet 1783 fut faite à la demande des curés des seconde et troisième portions de la paroisse de Percy pour obtenir un vicaire d'augmentation.

6. Arch. nat., F²⁰ 352 ; dans le même article on trouve aussi les chiffres du dénombrement de l'an VIII avec 2.952 habitants à Percy, 710 au Chefresne, 927 à La Colombe et 726 à Montabot.

que j'étudie, je pense qu'à la fin du xvii^e siècle la population de Percy devait se situer entre 2.500 et 3.000 âmes.

* * *

La Bretagne a été la principale région d'attraction pour les émigrants de Percy et des environs : elle en a reçu 484 soit 79,4 %, alors que les provinces de l'ouest, du centre et du nord de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne en ont seulement accueilli 125 soit 20,5 %. Ce mouvement migratoire touche la totalité de « la duché de Bretagne », mais des différences sensibles apparaissent entre les divers diocèses, entre la Basse-Bretagne où l'on parle surtout le breton (diocèse de Cornouaille, de Léon, de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Vannes) et la Haute-Bretagne d'expression française (diocèses de Dol, de Nantes, de Rennes et de Saint-Malo). Les textes n'indiquent pas toujours les lieux ou les régions d'implantation et parfois se bornent à mentionner seulement la province ou le duché de Bretagne, mais en utilisant ceux qui étaient assez explicites j'ai pu compter 216 établissements en Basse-Bretagne contre 190 en Haute-Bretagne. Le tableau 4, où j'ai pris en considération les inégalités géo-

CHIFFRES ET POURCENTAGES D'ÉMIGRANTS
DANS LES DIOCÈSES BRETONS

Tableau 4

| Diocèses, | Nombre total de paroisses | Nombre de paroisses de migration | | Nombre de migrants | |
|--------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------|-----------------------|--------|
| | | A | A et B | A | A et B |
| Cornouaille | 204 | 21-10 % | 24-11,7 % | 41 | 52 |
| Léon | 108 | 2- 1,8 % | 7- 6,4 % | 2 | 23 |
| Saint-Brieuc | 138 | 10- 7,2 % | 15-10,8 % | 25 | 48 |
| Tréguier | 130 | 12- 9,2 % | 13-10 % | 29 | 45 |
| Vannes | 189 | 21-11,1 % | 23-12,1 % | 33 | 48 |
| Dol | 70 | 16-22,8 % | 17-24,2 % | 31 | 45 |
| Nantes | 221 | 3- 1,3 % | 8- 3,6 % | 4 | 16 |
| Rennes | 221 | 10- 4,9 % | 16- 7,2 % | 30 | 58 |
| Saint-Malo | 164 | 14- 8,5 % | 23-14 % | 32 | 71 |

graphiques et par conséquent démographiques existant entre les divers diocèses, est encore plus éloquent. Il permet de voir comment la dispersion des émigrants s'est faite à travers la province ; le diocèse de Dol, limitrophe de la Normandie, a été touché dans 24,2 % de ses paroisses, celui de Saint-Malo, encore très proche, dans 14 %. A l'autre extrémité de la Bretagne, 3,6 % des paroisses du diocèse de Nantes et 6,4 % de celles du diocèse de Léon reçoivent des Normands ; cela pourrait paraître un simple effet de l'éloignement, mais il en va autrement puisque dans le diocèse de Cornouaille cette dispersion atteint 11,7 % des paroisses et dans celui de Vannes 12,1 %. En prenant à part les émigrants du groupe A, on observe que leur dispersion s'opère de façon sensiblement différente : si le diocèse de Dol reste en tête avec 22,8 % des paroisses touchées, il est suivi cette fois par celui de Vannes avec 11,1 %, celui de Cornouaille avec 10 %, celui de Tréguier avec 9,2 % ; celui de Saint-Malo ne vient plus qu'en cinquième position avec 8,5 % ; ceux de Léon et de Nantes gardent les dernières places avec des taux très bas.

LOCALITÉS BRETONNES AYANT REÇU PLUS DE 4 ÉMIGRANTS

Tableau 5

| Localités | Diocèses | Nombre d'émigrants | |
|----------------|--------------|--------------------|-------|
| | | A | A & B |
| Carhaix | Cornouaille | 7 | 10 |
| Quintin | Saint-Brieuc | | 7 |
| Saint-Brieuc | Saint-Brieuc | 9 | 17 |
| Châtaudren | Tréguier | 4 | 6 |
| Guingamp | Tréguier | 5 | 8 |
| Morlaix | Tréguier | 11 | 14 |
| Vannes | Vannes | 7 | 8 |
| Cherrueix | Dol | 4 | 5 |
| Dol | Dol | 3 | 7 |
| Sains | Dol | 3 | 5 |
| Saint-Broladre | Dol | 5 | 6 |
| Nantes | Nantes | 3 | 7 |
| Rennes | Rennes | 21 | 32 |
| Dinan | Saint-Malo | 4 | 12 |
| Saint-Malo | Saint-Malo | 10 | 17 |

Pour mieux faire saisir comment les émigrants se sont répartis dans la province, je présente dans le tableau 5 les localités où ils se sont établis le plus massivement en me limitant à celles qui ont reçu un minimum de 5 individus et en excluant tous les saisonniers. On comprendra ainsi comment dans le diocèse de Rennes avec un total assez fort de 58 émigrants la dispersion est restée faible, si l'on sait que la seule ville de Rennes en a absorbé 32. Dans le diocèse de Dol déjà remarquable par son taux de dispersion, les paroisses de Cherrueix, Sains et Saint-Broladre, qu'on ne peut pas considérer comme des villes, se distinguent par leurs effectifs d'émigrants et viennent poser un problème. Dans chacune des villes de Brest, Châteaulin, Hennebont et Saint-Pol-de-Léon je ne connais que 4 émigrants, à Gourin, Lesneven, Querrien, Quimperlé et Rostrenen j'en ai seulement trouvé 3, à Lamballe, Ploërmel, Pontivy et Quimper 2. La plupart de ces localités citées dans les registres du notariat de Percy possédaient des foires¹; même si elles n'avaient pas toutes l'importance de celle du Folgoët², où, au témoignage de C. Colbert, on avait vu en 1665 les Normands y acheter jusqu'à deux mille chevaux³, elles permettaient à ces émigrants venus du bailliage de Cotentin de se retrouver entre eux et de parler du pays natal.

Les documents m'ont trop rarement fourni des indications sur les professions exercées par les émigrants et je n'ai pu en obtenir que pour 61 d'entre eux; ce sont surtout des marchands sans autre précision sur leur commerce et aussi des poëliers (maîtres poëliers, marchands poëliers) auxquels j'ai joint un chaudronnier et les fondeurs de cloches, ces activités étant en fait pratiquées par les mêmes personnes⁴. Leur répartition à travers le territoire

1. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouvelle édition par A. Marteville et P. Varin, Rennes, 1843-1853.

2. Finistère, arr. Brest, cant. Lesneven.

3. Cité par Henri Bourde de La Rogerie dans l'introduction de *l'Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Finistère*, t. III, Quimper, 1902, p. ccviii.

4. En 1677, Paul et Jacques Bourdon sont cités comme marchands poëliers à Morlaix (Arch. nat., P 1654, fol. 177 r°); mais H. Bourde de La Rogerie, *op. cit.*, p. clxx, parle de Paul Bourdon comme de l'un des plus notables fondeurs de cloches de Basse-Bretagne.

breton, qui figure dans le tableau 6, appelle quelques commentaires. J'ai certainement sous-estimé le nombre des

RÉPARTITION PAR PROFESSION DANS LES DIOCÈSES BRETONS

Tableau 6

| Professions | Cornouaille | Léon | Saint-Brieuc | Tréguier | Vannes | Dol | Nantes | Rennes | Saint-Malo |
|-------------|-------------|------|--------------|----------|--------|-----|--------|--------|------------|
| marchand | 6 | 4 | 5 | 6 | 4 | | 1 | | 4 |
| poëlier | 4 | 1 | | 3 | 4 | | 2 | | |
| maréchal | | | | 1 | | | | | |
| menuisier | | | | | | | | 1 | 1 |
| jardinier | | | | | 1 | | | | |
| journalier | | | | | | 1 | | | |
| laboureur | | | | | | 1 | | | |
| archer | | | | | | | 1 | | |
| chirurgien | | | | 1 | | 1 | | 1 | 1 |
| commis | | | | | | | | 2 | |
| greffier | | | | | | | | | |
| procureur | 1 | | | | | | | | |
| prêtre | | | | 1 | | | 1 | | 2 |

poëliers ; dans cette catégorie professionnelle, il faudrait sans doute ranger une partie de ceux qui sont simplement qualifiés marchands : ainsi au milieu du xvii^e siècle Paul et Jacques Bourdon sont cités dans les documents morlaisiens comme marchands poëliers¹ alors qu'à Percy on les appelle seulement *marchands trafiquant en Bretagne*. Cette hypothèse n'est sans doute pas valable pour Saint-Malo, mais l'est plus sûrement pour la Basse-Bretagne où les poëliers sont présents dans quatre diocèses ; elle doit l'être aussi dans le diocèse de Nantes qui sur ce point se sépare des régions d'expression française. Ces poëliers étaient venus au nombre de 5 de Percy, chacune des paroisses de La Colombe et de Montaigu-les-Bois en avait envoyé 4, Hambye 1 seul ; on les retrouve établis dans les villes bretonnes au nombre de 4 à Vannes, de 3 à Carhaix, de 2 à Morlaix et de 1 à Callac, Guingamp, Nantes, Quilly et Saint-Renan. Parmi ceux qui étaient marchands, 11 étaient originaires des paroisses du groupe A et avant tout de Percy ; les

1. Voir la note précédente.

19 autres qui appartiennent au groupe B sont venus pour un tiers de Hambye. Ils n'apparaissent pas massivement dans les localités ; si j'en connais 4 à Morlaix, 3 à Quintin et à Saint-Malo, 2 à Châteaulin, à Guingamp et à Saint-Pol-de-Léon, je ne peux en citer que 1 seul dans des villes comme Nantes, Vannes, Saint-Brieuc, Dinan et Quimperlé ou des bourgs tels que Bénodet, Locronan, Lamballe, Locminé, Auray et Châteauneuf-du-Faou.

Les autres professions appellent moins de remarques ; je noterai rapidement M^e Jacques Larsonneur, natif de La Colombe, procureur au siège royal de Châteaulin ; M^{es} Jean et Jean Duchesne, de La Colombe, oncle et neveu, tous deux commis greffiers à Rennes, l'un au parlement, l'autre au greffe de la Martinière ; 4 chirurgiens qui n'étaient ni parents ni originaires d'une même paroisse. Il y a aussi 4 prêtres : M^e Charles Bossard, mort recteur de La Roche-Derrien, dont le père réclamait l'héritage en 1659 ; M^e Nicolas Delafosse, prieur de Lavau¹ ; M^e Gabriel Le Maistre, mort à Saint-Malo en 1732 ; M^e Pierre Bretonnière, lui aussi établi à Saint-Malo. Dans l'ensemble, si l'on en excepte la ville de Saint-Malo, les renseignements sur les professions font surtout défaut dans les trois diocèses orientaux ; cette constatation est surtout frappante dans le cas de celui de Dol où j'ai trouvé seulement 1 chirurgien à Miniac-Morvan, 1 journalier et 1 laboureur à Sains. Ces deux dernières mentions concernant des métiers de la terre me semblent d'un intérêt capital. Elles révèlent, à mon avis, l'existence d'un courant migratoire différent par sa nature de ceux qui atteignent l'ouest de la Bretagne et m'amènent à penser que dans ce diocèse de Dol, frontalier de la Normandie, où la dispersion des émigrants est très forte, comme dans une partie de ceux de Saint-Malo et de Rennes, les gens venaient plutôt travailler la terre que se livrer au commerce ; pour échapper au poids de la taille, ils passaient dans cette marche orientale d'une province où le régime fiscal était plus favorable. Pour justifier cette hypothèse, il y a quelques témoignages : le 26 octobre 1617, les

1. Loire-Atlantique, arr. Saint-Nazaire, cant. Savenay.

représentants des trois ordres de la vicomté d'Avranches députèrent Louis Mariette-les-Bouillons pour assister aux états de Normandie et lui donnèrent pouvoir de remontrer entre autres choses « que plusieurs paroisses de cette élection d'Avranches jusqu'au nombre de 25 à 30 qui sont sur le bord de la mer, s'en vont du tout dépeuplées d'habitants qui, à cause de leur pauvreté, se sont retirés en la province de Bretagne, tant pour être déchargés des tailles et crues que pour aussi être leur terre, maison et demeure presque du tout ruinées et emportées par les inondations et débordements du flux et reflux de la mer¹ » ; mais cette fuite devant l'impôt n'affectait pas les seules paroisses côtières ravagées par les marées d'équinoxe et, en 1622, René-Laurent de La Barre, président en l'élection de Mortain², pouvait écrire : « Les possesseurs ne peuvent se dire propriétaires, ils ne sont pas fermiers de leurs biens. On les tranche, on les taille, on les traverse en tant de façons qu'ils ne sçavent de quel costé se tourner. Journallement en ce bas pays de Normandie on les voit tout quitté et passer en Bretagne où ils ne payent point de taille, ains seulement quelque fottage, qui est peu de redevance, de trois ans en trois ans par feu, suivant le traicté qui se fist quand Anne, duchesse de Bretagne, espousa Charles VIII. Et n'estoit la rigueur que l'on y tient, à cause de l'octroy, de les tenir tousjours enrollez et les faire payer ayans de quoy, il y en auroit un grand nombre qui déguerpiroient la Normandie³. » Cet état de choses se retrouvait sur toutes les limites de la Bretagne et faisait que « les asséeurs des tailles des païs de Normandie, le Maine, Anjou et Poictou imposent en leurs roolles les habitans de ladicte province de Bretagne pour raison des terres qu'ils possèdent ez limittes desdictz païs comme sy elles estoient réelles, mesmes continuent d'imposer esdictes tailles, subsistances et autres charges qui se lèvent auxdictz païs les particulliers qui vont s'habituer en Bretagne jusques à six ou sept ans après leur changement de demeure » ; comme sans

1. Jacques Fauchon, *Le député de la vicomté d'Avranches aux États de Normandie de 1617*, dans *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, t. XLVI (1969), p. 184-185.

2. Manche, arr. Avranches, ch.-l. de cant.

3. Président La Barre, *Formulaire des esleuz*, Rouen, 1622, p. 412.

cesse naissaient des procès, les états de Bretagne, gardiens jaloux de leur privilège d'avoir des « tailles pures et personnelles », en firent en 1644 remontrance au roi, un arrêt du Conseil donné à Fontainebleau le 29 septembre 1645 trancha la question et ordonna « que les originaires bretons demeureront exempts de la taille pour les biens qu'ilz possèdent hors la province de Bretagne et sans fraude et que les non originaires qui se retireront en Bretagne, ne pourront jouir de ladictte exemption qu'après y avoir demeuré cinq ans¹ ». Une pareille décision ne pouvait que favoriser les départs ; les paroissiens de Montabot en ont largement profité et c'est au nombre de 14 hommes et 6 femmes qu'ils se retirèrent au diocèse de Dol où ils représentent 44,4 % du total des émigrants. Un autre élément d'attraction a dû jouer : le climat des côtes de la baie du Mont-Saint-Michel est plus doux et plus riant que celui des collines du bocage normand. On comprend pourquoi des localités comme Cherrueix et Saint-Broladre ont reçu de forts contingents d'émigrants : il y avait la mer, il y avait aussi le voisinage des marais de Dol et de nouvelles terres à mettre en culture.

Percy avec 111 émigrants en Basse-Bretagne et 50 en Haute-Bretagne s'oppose nettement aux paroisses du Chefresne, de La Colombe et de Montabot qui à elles trois en ont vu seulement partir 23 pour la Basse-Bretagne tandis que 46 s'en allaient en Haute-Bretagne. Pour ne pas laisser l'impression que cette répartition à l'intérieur de la Bretagne exprime les différences existant entre un bourg et de simples localités rurales, je citerai l'exemple inverse d'un groupe de sept petites paroisses très rurales (La Baleine, La Haye-Comtesse, Le Mesnil-Bonant, Le Mesnil-Hue, Montaigules-Bois, L'Orbehaye, Sourdeval-les-Bois) avec 18 émigrants en Haute-Bretagne et 29 en Basse-Bretagne. Il s'agit en fait de différences de comportement ; tous ces villages pourtant bien proches ne vivent pas la même vie et les hommes n'y ont pas les mêmes vocations. Les uns partaient pour se soustraire au fardeau de la taille, mais ils restaient fidèles au travail de la terre, ils gagnaient aussi les villes pour y devenir artisans ou manouvriers, car pour eux le grand port

1. Arch. nat., E 1689, fol. 151.

de Saint-Malo n'était guère plus éloigné que Caen et Rennes était beaucoup plus voisin que Rouen. Les autres quittaient le pays natal pour la Cornouaille ou le Léon, mais ils ne songeaient certainement pas à s'établir parmi des paysans parlant une langue étrangère pour vivre en paysans ; s'ils s'expatriaient en Basse-Bretagne, c'était pour faire du commerce et s'enrichir.

N'ayant pu reconstituer un nombre suffisant de familles d'émigrants, il m'est assez difficile de dire dans quelles conditions ils partaient en Bretagne pour y faire leur demeure. Beaucoup devaient être âgés d'une vingtaine d'années, d'autres attendaient d'avoir pris femme et sous l'Ancien Régime dans cette région l'âge moyen au mariage chez les hommes se situait aux alentours de la trentaine. Certains atteignaient déjà la maturité ; ainsi vers 1667 Jean Blouet quitta Percy pour venir à Rennes, emmenant avec lui sa femme et ses trois enfants dont l'aîné avait dix-sept ans ; cette migration d'une famille complète n'est certainement pas un cas exceptionnel. Pour mettre en lumière ces situations familiales, je présente dans le tableau 7 les renseignements que j'ai recueillis sur 95 émigrants des groupes A et B que je sais avoir été mariés ; la première colonne contient uniquement des mariages contractés avec des émigrantes. Dans la seconde les femmes sont d'origine normande, certaines sont peut-être des émigrantes, mais il y en a 6 de Basse-Bretagne et 1 de Haute-Bretagne qui sont filles d'émigrants. Dans la troisième colonne les Bretonnes ont été déterminées en fonction de critères anthroponymiques et

SITUATION MATRIMONIALE DES ÉMIGRANTS EN BRETAGNE

Tableau 7

| | Émigrants mariés avec des femmes | | | |
|----------------|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | nées en Normandie | d'origine normande | d'origine bretonne | d'origine inconnue |
| Bretagne | 1 | | | 2 |
| Basse Bretagne | 11 | 9 | 12 | 28 |
| Haute Bretagne | 11 | 5 | 2 | 14 |

ceci explique la faiblesse du chiffre donné pour la Haute-Bretagne. Ce tableau révèle l'émigration de couples déjà constitués et par conséquent de familles, il traduit aussi une certaine tendance endogame qui n'était pourtant pas assez forte pour empêcher les nouveaux arrivés de s'intégrer à la population autochtone ; seule une étude à partir des documents bretons permettrait de préciser ces comportements¹. Les femmes mariées établies en Bretagne étaient avant tout les épouses d'émigrants ou de descendants d'émigrants, 11 se sont unies autrement, 8 en Haute-Bretagne, 3 en Basse-Bretagne ; dans sa rareté le cas de deux de ces dernières est assez typique : en 1667, Françoise Le Pesant épousa Roland Quintin à Saint-Brieuc où elle était déjà établie dès 1663 ; sa sœur Jeanne Le Pesant vivait en 1653 à Boquého avec son mari Yves Lastours. Avaient-elles été entraînées en Bretagne par leur frère Louis Le Pesant, mort à Saint-Brieuc en 1657 en leur laissant son héritage ?

Ce n'étaient pas seulement les familles au sens strict, parents et enfants, qui émigraient, mais aussi des groupes de frères et de sœurs, des oncles et neveux. J'ai regroupé dans le tableau 8 ces ensembles fraternels. On peut les trouver

GROUPES FRATERNELS D'ÉMIGRANTS EN BRETAGNE

Tableau 8

| Groupe de | Bretagne | Cornouaille | Léon | Saint-Brieuc | Tréguier | Vannes | Dol | Nantes | Rennes | Saint-Malo |
|----------------------|----------|-------------|------|--------------|----------|--------|-----|--------|--------|------------|
| 2 frères ou sœurs | 2 | 6 | | 4 | 5 | 3 | 4 | 3 | 1 | 5 |
| 3 frères ou sœurs | 3 | 3 | 1 | 3 | 1 | 4 | | | 2 | 1 |
| 4 frères ou sœurs | | 3 | | | 1 | | | | | 1 |

au nombre de 4 dans une même localité : ainsi en 1629 à

1. Les frères Louis et Raulin Jamet, de Fleury, marchands à Châteaulin, épousèrent dans la seconde moitié du xvii^e siècle deux sœurs nées en Bretagne, Gabrielle et Anne Villain, filles de Balthazar Villain, de Percy, établi à Châteaulin, et d'Élice Le Cocquet.

Morlaix Michel, Jacques, Jean et Julien Malzard, natifs de Percy. Par contre vers 1671 les frères Larigot, eux aussi de Percy, se répartissent entre plusieurs paroisses : Balthazar et François sont à Gourin, Nicolas est à Merdrignac et Pierre à Saint-Vran. Cette dispersion se fait en général dans une aire assez restreinte et il est exceptionnel de trouver vers 1655 un Guillaume Bossard, de Percy, marchand à Guingamp, et ses frères Jean et Nicolas, bourgeois de Saint-Malo. Les plus nombreux exemples de ces migrations familiales concernent la Basse-Bretagne ; sans doute parce que déjà on pouvait s'y croire en terre étrangère, le besoin de se serrer les coudes s'est fait plus pressant chez ces hommes formés dans la région de Percy où la communauté de biens entre frères était encore chose courante dans la première moitié du xvii^e siècle. Cet esprit de famille apparaît aussi dans les quelques cas où l'on voit des parents, un père ou une mère, se retirer chez leurs enfants ; ainsi en 1713 Suzanne Bertran, veuve de Michel Bessin, de Percy, demeurait à Plerneuf près de ses fils Simon et Jean. Presque toujours l'émigration était définitive et je n'ai trouvé que trois ou quatre cas de retour en Normandie : un peu avant 1671 Jeanne Talbot revint à Percy après un séjour de trois ans à Mellionnec chez sa sœur Louise mariée à Robert Rocquet, un Normand ; des trois frères Marquet, de Percy, partis en Bretagne vers 1640, l'un Joachim se maria à Port-Louis et y mourut en 1652, mais les deux autres finirent par regagner le pays natal, Jacques pour demeurer à Percy et Thomas au Mesnil-Amey¹.

Ce qu'on peut savoir de la situation sociale des émigrants établis en Bretagne se réduit à de brèves notations relevées çà et là dans les actes du notariat de Percy, titres honorifiques et alliances matrimoniales. Ces marchands, qui ne manquaient pas de se dire *bourgeois* de Rennes, de Saint-Malo, de Morlaix ou de Vannes, aimaient, comme d'ailleurs leurs parents de Normandie, à s'intituler *maître* et à faire suivre leurs patronymes d'un nom de sieurie ; il y a là tout un jeu subtil qui révèle leurs prétentions et consacre leur réussite.

1. Manche, arr. Saint-Lô, cant. Marigny.

Je citerai au hasard M^e Thomas Blouet, de Percy, marchand à Bénodet, dont la veuve était en 1692 remariée à M^e Grégoire Heuzé, « capitaine en bâtiments » ; Roland Larsonneur, sieur de la Fontaine, du Chefresne, établi à Saint-Brieuc où vers 1683 il épousa demoiselle Renée Noël, veuve de Doublet, maître imprimeur ; Marc Troussel, sieur de la Mare, et son neveu honorable homme Jean Troussel, originaires du Mesnil-Hue, tous les deux marchands et bourgeois de Quintin en 1671 ; M^e Nicolas Bossard, sieur des Vaux, et son frère M^e Jean Bossard, sieur des Jardins, natifs de Percy, marchands et bourgeois de Saint-Malo vers 1672. Toujours vers 1672 François Le Maistre, sieur de la Valette, né à Percy, était marchand au Legué en la paroisse de Plérin ; de sa femme demoiselle Élisabeth Le Conte, veuve de Claude Chouet, écuyer, sieur de Barbinot, il eut une fille Marie-Adelise Le Maistre qui épousa un lieutenant de vaisseau de course, Jean du Mesnil, écuyer, sieur de la Tour. J'ai trop rarement eu l'occasion de suivre l'évolution sociale de la postérité de l'un ou l'autre de ces marchands et je me contenterai d'en donner trois exemples. Clément Le Pesant, né à Beslon le 7 octobre 1692, vint à Saint-Brieuc où il épousa le 4 septembre 1714 Catherine Botorel et fut marchand jusqu'à sa mort en 1741 ; son fils Vincent-Sébastien, lui aussi marchand à Saint-Brieuc, eut plusieurs enfants : une des filles se maria à un marchand de draps en gros, un des garçons devint marchand à Châtelaudren, un autre s'établit à Paimpol¹ comme marchand et armateur et y mourut en 1857. La carrière des Bourdon à Morlaix est plus courte. Ils appartenaient à une famille protestante de Percy riche de cinq fils ; trois restèrent au pays, les deux autres s'installèrent à Morlaix comme marchands poêliers : Paul, né vers 1624, semble y être arrivé aux alentours de 1650, son frère Jacques vers 1662 en compagnie de leur neveu Alexandre Bourdon. Paul Bourdon fut le grand fondeur de cloches de la région et, de 1672 à 1678, il en fournit aux églises de Morlaix, de Saint-Houardon de Landerneau², de Landi-

1. Côtes-du-Nord, arr. Morlaix, ch.-l. de cant.

2. Finistère, arr. Brest, ch.-l. de cant.

visiau¹, de Locmélar² et de Sizun³. Malgré ses relations professionnelles avec le clergé catholique, Paul Bourdon n'abandonna pas la religion réformée et, après la révocation de l'édit de Nantes, préféra se retirer à Jersey où il partit en emportant mille écus⁴; mais tous dans la famille ne furent peut-être pas aussi fidèles et en 1718 vivait encore M^e Jean Bourdon, sieur de Kéresques, marchand à Morlaix. C'est aussi une lignée de fondeurs de cloches que j'ai suivie à Vannes avec les deux frères Le Beurier. Venus de La Colombe, ils sont arrivés vers 1684 et se sont vite mariés, Jacques avec une Bretonne, Jeanne Le Douarain, qu'il laissa veuve en 1686 et qui contracta en 1689 une nouvelle union avec Thomas Le Souef, un fondeur de cloches quimpérois d'origine normande; Étienne dont la femme, Suzanne Delabaye, appartenait aussi à une famille de poëliers normands, en eut plusieurs enfants, une fille qui épousa un chirurgien, un fils qui entra dans les ordres et Joseph Le Beurier qui, après la disparition de son père en 1719, continua à fondre des cloches jusqu'à sa mort en 1734. Pour en finir je resterai sur une hypothèse : Alexandre-Louis Soymié, négociant et prieur juge consul de Vannes, mais originaire de Pontivy, ne serait-il pas un descendant d'Hervé Soismier, de La Haye-Comtesse, ou de son frère Jean, qui en 1682 demeuraient à Pontivy?

Dans cette présentation des émigrants en Bretagne je me suis jusqu'ici limité à ceux qui s'y fixaient définitivement et j'ai réservé le cas des saisonniers. Ce petit groupe de 27 unités pourrait sembler presque négligeable, mais dans la réalité les effectifs ont dû être beaucoup plus nombreux; le mode d'existence de ces hommes, qui les ramenait souvent dans leur paroisse, n'exigeait pas qu'ils prissent de mesures spéciales avant leur départ et il faut en général un événement exceptionnel comme la mort de l'un d'eux au cours d'un voyage pour les voir apparaître dans les textes; les renseignements donnés à leur sujet restent fréquemment imprécis

1. Finistère, arr. Morlaix, ch.-l. de cant.

2. Finistère, arr. Morlaix, cant. Sizun.

3. Finistère, arr. Morlaix, ch.-l. de cant.

4. Voir ci-dessus, p. 179, n. 4.

et si les lieux de décès indiqués se situent ailleurs qu'à l'extrême ouest de la Bretagne, il n'est guère possible de savoir quelle région ils fréquentaient d'habitude. Le marchand colporteur de Percy François Cadet, mort aux environs de Dol en mai 1735, revenait peut-être du diocèse de Vannes. Malgré la faiblesse des chiffres, j'ai cru devoir distinguer plusieurs catégories parmi ces saisonniers. Dans la première j'ai classé 8 marchands et poéliers-dinandiers. A la réserve de Cadet, le colporteur déjà cité, ils sont tous des paroisses du groupe B (La Baleine, Gavray, Hambye, Sourdeval et Villedieu) ; on y trouve un marchand forain, des marchands comme Raulin Vibert ou Étienne Onfroy, faisant « traficq de plusieurs sortes de marchandises », qui avait pignon sur rue à Lesneven et maria une fille à un compatriote établi à Lannilis. Des quatre poéliers, je citerai seulement Denis Le Do, de Villedieu, qui en avril 1746, quelques semaines avant sa mort, fit une tournée en Bretagne et en Anjou ; à La Roche-Bernard¹, il laissa chez un correspondant 22 poèles, à Redon² chez un autre 26 poèles et à Angers environ 100 livres de mitraille³.

Les 19 autres saisonniers, tous de Percy, sauf un nommé Moricet, journalier, natif de Beaucoudray, qui habitait La Colombe, ne semblent pas s'être livrés au commerce, mais avoir pratiqué de petits métiers comme celui de filassier ; deux textes dont je donne ici des extraits évoquent cette activité. Le 1^{er} décembre 1656, Marie Le Pesant, ayant appris « que Philippes et Samuel Le Pesant, ses frères, travaillants au duché de Bretagne, sont décédés depuis peu de jours », alla chez le tabellion de Percy et établit son procureur Roland Pesant, son cousin germain paternel, pour « se transporter aud. duché de Bretagne et là faire recherche du lieu où sont décédés lesd. Le Pesant, informer de quelle maladie et comme est advenu leurd. décès comme aussy de quel bien ils estoient saisis lors de leur décès ». En cette occasion plusieurs témoins déclarèrent « bien avoier congneü

1. Morbihan, arr. Vannes, ch.-l. de cant.

2. Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr.

3. Suivant Littré : anciennement toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre.

lesd. deffunts Le Pesant encores qu'ils ayent appris par le bruit commun que led. Samuel se disoit quelques fois avoier non Pierres aud. duché de Bretagne » et savoir « lesd. Philippes et Samuel... naves en icelle parroisse, baptisés en l'église matrise dud. lieu de Percy où ils ont continuellement de temps en autre receü les saintz sacrements de pénitence et confession et eucharistie, imposés au rolle à taille et lorsqu'ilz ont esté par intervalles résidentz aud. pays travaillé au mestier de fillacier, couvreurs de paille et laboureurs ». En juin 1681, François Voisin n'était pas encore rentré de Bretagne ; comme son défunt père lui avait laissé une succession trouée de dettes, des créanciers malveillants en profitèrent pour le dénoncer comme « banqueroutier » au lieutenant de la vicomté de Gavray, mais sa sœur, soucieuse de défendre l'honneur ou même la mémoire d'un frère, donna satisfaction aux créanciers le 24 juillet ; le notaire rappela alors « que led. François Voisin, environ à la fin du mois d'octobre dernier passé party de la maison de son père encore vivant pour retourner en la province de Bretagne avec les nommez Noël Malzard, Robert Pigace et quelques aultres faire leur mestier et travail de fillaciers annuelz et ordinaires, lesquelz Malzard et Pigace ayant esté de retour en ce pays ont fait leurs rapports que led. François Voysin les a quittez en lad. province de Bretagne pour lors fort malade et indisposé en la santé de son corps, de sorte que Perrine Voysin, sa sœur, après la mort de Philipe, leur père, a esté obligée d'envoyer Thomas Cornu et Jean Bossard en lad. province de Bretagne au quartier où il quitta lesd. Malzard et Pigace pour en faire la recherche et luy donner advis de la mort de leurd. père et que ne l'ayant peü rencontrer ny en avoir eu aucune nouvelle ilz en ont aporté atestation des nottaires de Saint Brice en dapte du 22^e jour dud. mois de juin » ; et on apprend même qu'un autre François Voisin, leur oncle, était lui aussi décédé en Bretagne en l'évêché de Rennes. Journalier aussi était Charles Villain, décédé en Bretagne en 1749.

Les très rares indications précises sur les lieux fréquentés par ces saisonniers concernent toutes le diocèse de Vannes ; c'est là que mourut Julien Villain en octobre 1680. L'étude

d'une famille m'a permis de mieux comprendre comment s'organisaient ces mouvements saisonniers. Chaque année, Martin et Roland Le Pesant, fils de Joachim, partaient ensemble sur les routes de Bretagne ; on les y trouve déjà en février 1660. Près d'un demi-siècle plus tard ils y étaient encore accompagnés de Jean Luce, un voisin, quand le 20 février 1684 à Guéméné-sur-Scorff la mort vint frapper Martin, alors âgé d'une cinquantaine d'années. Cinquante-deux ans après, le 25 mars 1736, le fils de ce même Martin, Jacques Le Pesant, mourait à l'âge de soixante-sept ans à sept kilomètres de Guéméné dans la paroisse limitrophe de Ploërdut ; pour cette dernière tournée son fils Joachim l'avait suivi. En rassemblant les mentions qui signalent la présence des saisonniers à Percy ou en Bretagne et les dates des conceptions de leurs enfants, je suis arrivé à situer vers la fin d'octobre l'époque moyenne de leurs départs et aux derniers jours de février ou au début de mars celle des retours à la maison.

Telle était la vie besogneuse de ces petits paysans que de continuels partages d'héritage condamnaient à vivre sur des terres toujours amenuisées. Pour un Samuel et un Philippe Le Pesant, petits-fils d'un tabellion et neveux d'un avocat, comme pour tant d'autres, il n'y avait pas de mort-saison et sitôt finis les labours d'automne, on partait en Bretagne gagner son pain en attendant les semailles de printemps ; chaque hiver par petits groupes de parents et de voisins on retournait vers les mêmes lieux travailler à façon chez les particuliers¹ comme filassier ou dans quelque autre petit métier qui n'était peut-être guère mieux considéré que celui de cordier dans le Vannetais. Ces gens devaient être fort soucieux d'assurer leur bonne réputation pour mieux conserver leur clientèle et on comprend pourquoi Samuel Le Pesant, bon catholique pourtant, préférait là-bas cacher un nom de baptême qui sentait un peu l'hérésie. Le poids économique de ces saisonniers était certainement bien faible, mais je pense quand même que par leur présence

1. En juillet 1684, Roland Le Pesant déclarait avoir reçu des quittances « des particuliers pour lesquels led. deffunct Martin Le Pesant avoit fait son travail en l'hiver dernier ».

dans les moindres paroisses ils ont joué un rôle important et qu'auprès d'eux beaucoup de Normands ont appris à bien connaître la Bretagne avant de s'y fixer.

Si le nombre des émigrants connus a été insuffisant pour décrire dans le temps les divers aspects de ce mouvement de population en Bretagne, il permet néanmoins de tracer les grandes lignes de son évolution. Le plus ancien émigrant attesté est un certain François Gemmelin, de Percy, fixé à la date du 5 février 1565 en un lieu de Bretagne non précisé ; pour la fin du xvi^e siècle j'en ai trouvé 7 venus de Percy, 2 du Chefresne, 2 de La Colombe et 1 du Mesnil-Hue soit un total de 12 qui se sont répartis à raison de 2 dans le diocèse de Vannes, 1 dans celui de Nantes, 4 dans celui de Rennes, 3 dans celui de Saint-Malo et 2 dans des localités restant inconnues. Ce modeste chiffre, auquel viennent s'ajouter les 9 autres relevés entre 1610 et 1619, peut ne pas sembler très significatif, mais la façon dont il se décompose montre que déjà la Bretagne est parcourue d'est en ouest.

Pour les raisons indiquées au début de ce travail, j'ai estimé ne disposer de données cohérentes que dans certaines limites spatiales et chronologiques : les paroisses du groupe A et la période s'étendant de 1624 à 1749 dont j'ai d'ailleurs dû abaisser la date de départ jusqu'en 1630 pour opérer sur des tranches décennales. C'est donc dans ce cadre que je me suis posé deux nouvelles questions ; comment dans le temps ont varié l'intensité du mouvement d'émigration vers la Bretagne et la force d'attraction exercée par la Basse-Bretagne. Pour répondre à la première, sur la base d'un effectif total de 276 émigrants définitifs ou saisonniers, j'ai calculé le pourcentage revenant à chacune des décennies de la période considérée ; pour aborder la seconde, sur la base d'un effectif décennal composé des seuls émigrants situés avec précision en l'une ou l'autre partie de la province, j'ai établi une série de pourcentages afférents à la Basse-Bretagne. Les résultats numériques sont résumés dans le tableau 9.

INTENSITÉ DE L'ÉMIGRATION EN BRETAGNE
ET POUVOIR D'ATTRACTION DE LA BASSE-BRETAGNE

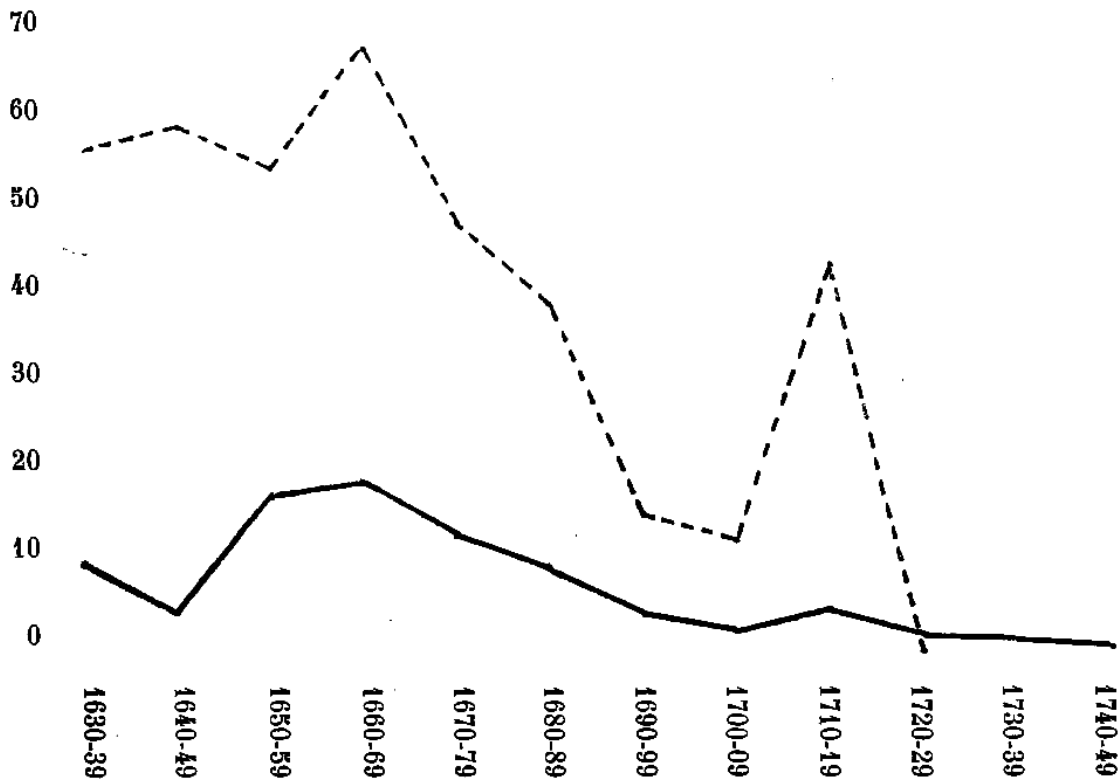
Tableau 9

| Décennies | 1630-39 | 1640-49 | 1650-59 | 1660-69 | 1670-79 | 1680-89 | 1690-99 | 1700-09 | 1710-19 | 1720-29 | 1730-39 | 1740-49 |
|---------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| intensité de l'émigration | 9,7 | 6,9 | 17,4 | 18,4 | 13 | 9,4 | 4,7 | 2,9 | 5 | 2,5 | 1,4 | 1 |
| attraction de la Basse-Bretagne | 55,5 | 57,8 | 58 | 66,6 | 47,2 | 38,4 | 15,4 | 12,5 | 42,8 | | | |

A partir de ces mêmes données, j'ai tracé deux courbes qui figurent sur le graphique 1 ; malgré leurs allures différentes, elles ont, à l'exception de la décennie 1640-1649, la particularité de passer par les mêmes maxima et minima ; d'autre part, si la courbe A tend vers zéro dans la décennie 1740-1749, B l'atteint dès 1720-1729.

GRAPHIQUE 1

Variations : A d'intensité d'émigration en Bretagne ———
B de la force d'attraction de la Basse-Bretagne - - - -



La courbe A, après un effondrement en 1640-1649, qui semble quasiment jalonné par la révolte des Nus-Pieds et les troubles de la Fronde, remonte rapidement en 1650-1659 pour atteindre son sommet en 1660-1669, à partir de la décennie 1670-1679 qui fut celle de la révolte bretonne du papier timbré en 1675 ; elle descend régulièrement pour atteindre un niveau déjà très bas dans la décennie 1700-1709, période sombre pour tout le royaume ; après un léger redressement en 1710-1719, le mouvement descendant reprend et en 1740-1749 la courbe se rapproche de zéro. Les quelques lignes de Bourde de La Rogerie consacrées au déclin du commerce breton et particulièrement morlaisien dans la seconde moitié du xvii^e siècle¹ sont le meilleur commentaire de ce tracé descendant : l'acte de navigation voté en 1660 par le parlement d'Angleterre, en fermant le marché anglais aux fabricants de toiles de Bretagne, et un mauvais équipement portuaire signalé dès 1665 avaient arrêté l'essor du commerce breton ; ces difficultés furent encore accrues par les guerres continuelles qui interrompaient les relations commerciales et ruinaient la marine marchande dont trop de navires étaient coulés ou pris par l'ennemi, si bien que de 1680 à 1703 ce commerce diminua de près des deux tiers et qu'il ne se remit jamais complètement de cette crise. Cette situation économique défavorable est sans doute l'une des causes principales du freinage de l'émigration vers la Bretagne dont témoignent aussi les statistiques de fréquentation de l'hôpital Saint-Antoine de Pontorson sous l'Ancien Régime. Cet établissement situé à Cendres sur le territoire du diocèse de Dol recevait des passants venus des régions voisines. Les « pauvres malades » originaires du diocèse de Coutances représentaient 9,5 % de l'effectif dans la seconde moitié du xvii^e siècle, 7,5 % dans la première moitié du xviii^e siècle et seulement 1 % dans la seconde².

La courbe B reflète A en accentuant ses caractéristiques et ne s'en sépare que dans la décennie 1640-1649 où elle esquisse une ascension ; si les départs pour la Bretagne ont

1. H. Bourde de La Rogerie, *op. cit.*, p. CLXX-CLXXI.

2. Hélène Avisseau-Roussat, *L'hôpital Saint-Antoine de la Charité de Pontorson (1644-1792)*, dans *Revue du département de la Manche*, t. VI (1964), p. 116-117.

alors marqué un recul, ceux qui s'y sont pourtant décidés ont de préférence été en Basse-Bretagne. Ce seul détail affirme ce que toute cette courbe symbolise, à savoir que la force d'attraction exercée sur les Normands par la partie occidentale de la province a été le grand moteur de cette émigration, de son essor comme de son déclin.

* * *

Le mouvement d'émigration vers des régions autres que la Bretagne se fait dans trois directions : les provinces de l'Ouest (Maine, Touraine, Anjou, Poitou et Saintonge) ; les provinces du Centre (Orléanais, Bourbonnais, Bourgogne et Nivernais, Berry, Marche, Limousin, Auvergne et Périgord) auxquelles j'ai joint celles du Midi (Languedoc et Provence) et l'Espagne ; les provinces du Nord (Picardie, Artois et Flandres), les Pays-Bas espagnols puis autrichiens, les Provinces-Unies et l'Allemagne. Il est infiniment moins important et n'est révélé que par un total de 125 émigrants dont 79 soit 63,2 %, sont originaires des paroisses du groupe B. Il se distingue aussi du précédent par un taux plus fort de saisonniers (31,2 %) et par une faible participation féminine qui ne touche d'ailleurs que le Maine et l'Anjou. Dans les documents du notariat de Percy il n'apparaît pas avant 1630.

Dans l'Ouest où le groupe A est mal représenté avec 9 émigrants sur 35, la dispersion s'est faite surtout dans les provinces limitrophes de la Normandie et de la Bretagne : 15 individus dans le Maine et 11 en Anjou, parmi lesquels on comptait 7 femmes dont 2 étaient mariées à des Normands et 2 à des gens de la région. J'ai trouvé sur 28 émigrants définitifs 2 chirurgiens à Luynes ; 3 marchands établis l'un à Craon, un autre à Saint-Martin-du-Bois près Segré et le troisième à Beaulieu-lès-Loches ; 1 marchand sassier à Bonnétable dans la région de Mamers, le nommé Jean Passelée, de Hambye, qui exerçait ce métier vers 1723 en compagnie de son fils Marin. 7 saisonniers circulaient dans le Maine, l'Anjou et le Poitou : deux se disaient marchands sans autre précision ; un maître chaudron-

nier, Jean Jacquette, du Mesnil-Hue, était présent à Saint-Florent-le-Vieil en octobre 1747; en 1671 Guillaume et Guillaume Chauvet, oncle et neveu, marchands de La Lande-d'Airou, qui eux aussi travaillaient dans la poélerie, avaient été à Parthenay avec deux chevaux pour prendre livraison de 400 livres de mitraille pour le compte d'un marchand de Saultchevreuil¹. Du point de vue de l'émigration, avec un certain accent mis sur le commerce de la poélerie, ces régions de l'Ouest font figure d'annexe de la Bretagne, ce qui n'est pas pour surprendre quand on sait qu'un Denis Le Do passait à Angers en revenant du diocèse de Vannes; il faut pourtant noter la présence d'un sassier, mais ce métier caractéristique des émigrants fréquentant les pays du Centre ou du Nord et jamais rencontré en Bretagne, apparaît dans une localité de la frange orientale du Maine.

Sur les 37 émigrants relevés dans les provinces du Centre et les pays du Sud, Percy à lui seul en a fourni 24 et les paroisses du groupe B 13 soit à peu près moitié moins. En ce qui concerne leur répartition géographique, il n'y a pas grand'chose à dire de celui de l'Orléanais, des deux du Languedoc, de celui de Provence² et de ceux d'Espagne, M^e Jean-Baptiste Grente, du Guislain, établi à Barcelone en 1746, et M^e Laurent Bourdon, de Percy, à Saint-Sébastien en 1727; beaucoup plus significatifs sont ceux qui se sont dispersés au nombre de 10 en Berry, de 5 en Bourgogne et Nivernais, de 5 en Bourbonnais, de 1 dans la Marche, de 5 en Limousin, de 1 en Auvergne et de 3 en Périgord. Encore ne fait-il pas les enfermer dans des limites trop strictes: bien des saisonniers devaient visiter plusieurs provinces, comme ce Jacques Hervy qui déclarait en 1726 faire son métier de tamisier dans le pays de Limoges et autres provinces voisines. Parmi ceux qui se sont fixés, je citerai Nicolas Canuet, de Percy, sassier et tamisier au Blanc où il se maria en 1725; son affaire devait être sérieuse et il semble bien que c'est lui qui afferma le four banal de la ville basse en 1746. A Bourges en 1685 M^e Charles Le Clerc, marchand,

1. Saultchevreuil-du-Tronchet: Manche, arr. Saint-Lô, cant. Villedieu-les-Poêles.

2. François Ficet, mort en Languedoc et Geffroy Ficet, mort en Provence, étaient frères de Jacques et Pierre Ficet, établis à Saint-Julien-aux-Bois.

natif du Mesnil-Aubert et fils de marchand, épousa la fille d'un bourgeois de la ville. Les deux frères Larigot, de Percy, Jacques et Louis, étaient marchands à Moulins vers 1730 ; la nature de leurs activités commerciales n'est pas précisée. Peut-être étaient-ils aussi tamisiers comme l'étaient indiscutablement les frères Jacques et Pierre Ficet, de Percy, établis en Limousin à Saint-Julien-aux-Bois, où Jacques se maria et eut un fils qui revint vers 1717 s'installer à Percy comme perruquier. Les saisonniers sont au nombre de 17 soit 45,9 % ; ils sont tous tamisiers (marchands ou apprentis) et parcourent surtout le Berry, la Bourgogne et le Nivernais, la Marche, le Limousin, le Bourbonnais et à l'occasion l'Auvergne et le Périgord.

Le dernier courant s'écoule sur d'encore plus longues distances, de la Picardie jusqu'au Holstein, et lance une pointe vers le Palatinat rhénan. Ses effectifs sont forts de 53 émigrants, mais les paroisses du groupe A n'y ont part que pour 24,5 % ; le bourg de Percy reste pourtant honorablement placé avec 12 hommes, comme celui de Hambye avec 10, mais il est plus étonnant de voir la petite paroisse de Sourdeval-les-Bois en fournir 7 qui d'ailleurs étaient tous établis ou saisonniers en dehors du royaume. J'ai trouvé 11 de ces émigrants en Picardie, Artois et Flandres françaises où ils circulaient d'une province à l'autre ; dans les Pays-Bas espagnols ou autrichiens il y en avait 17 dont 1 à Mons, 1 à Fleurus, 4 à Namur, 4 à Bruxelles, 1 à Anvers et 1 à Liège ; dans les Provinces-Unies 13 dont 3 à Nimègue, 1 à Berg-op-Zoom, 1 à Kollum et 3 à Groningue ; en Allemagne ils étaient 10 dont 4 à Hambourg, 3 à Friedrichstadt ; dans le Palatinat rhénan 2 émigrants de confession protestante étaient arrivés bien avant la révocation de l'édit de Nantes, à Frankenthal Jean Raoul, du Chefresne, et à Mannheim¹ Nicolas Chappon dit l'Anctillièrre, de Percy. Les saisonniers, au nombre de 23, forment avec un pourcentage de 43,3 % un solide groupe à peu près exclusivement composé de marchands tamisiers et de leurs commis et apprentis ; parmi ceux qui se sont fixés au loin de façon définitive, il y a 17 marchands dont 4 sont nommément désignés comme marchands tami-

1. Mannheim fut fondé en 1562 par des protestants flamands réfugiés.

siers. Comme en Bretagne, les groupes fraternels apparaissent dans ce courant de migration : des quatre frères Le Tanneur, de Saint-Denis-le-Gast, installés aux Pays-Bas, deux étaient marchands et bourgeois de Namur et un troisième marchand et bourgeois de Liège ; deux frères Hubert, de Percy, étaient marchands à Groningue ; les deux frères de Soulle, de Gourfaleur, habitaient Douai. Comme leurs cousins de Bretagne, ces marchands étaient fiers de leur fraîche bourgeoisie. Je viens d'en citer quelques-uns auxquels j'ajouterai Joseph Villain, marchand, bourgeois de Fleurus ; honorable homme M^e Georges Ménard, natif du Mesnil-Hue, marchand à Hambourg ; et Nicolas Chappon qui se faisait à l'occasion appeler « sire Nicolas l'Anctillière » ; tous devaient avoir fort bien réussi dans la vie.

La grande originalité des courants en direction des provinces du Centre et des pays du Nord est la présence de ces tamisiers que je n'ai jamais rencontrés en Bretagne, ce qui d'ailleurs est étonnant si l'on en croit l'article consacré par Savary des Bruslons¹ à la rapatelle ou toile à tamis : « Les rapatelles se fabriquent pour la plupart dans la Basse Normandie aux environs de Coutances, particulièrement dans les villages de Guyebert², de Mesnil Rogue³, de Beauchamps et dans le bourg de Gavray. C'est en ce dernier lieu où il s'en fait le plus et où les ouvriers des autres endroits les apportent chaque semaine pour les vendre au marché. La plus grande partie des rapatelles s'envoient en Bretagne. » Les tamisiers n'étaient pas des paysans qui pendant la morte-saison s'employaient à l'extérieur, mais des artisans qui fabriquaient les tamis et les vendaient ; leurs départs et leurs retours n'étaient pas rythmés par les travaux des champs ; les tournées étaient longues ; Jacques Hervy, de Percy, déclarait en 1726 qu'il faisait « le métier de tamisier ou saccier cinq ou six mois de chaque année dans le pays de Limoges et autres provinces voisines » ; l'absence pouvait durer un an et plus quand le « marchand roland », pour parler comme la cour de Mons en 1743, allait en Hainaut

1. Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, Copenhague, 1762, t. IV, col. 402, article *rapatelle*.

2. Lire Guéhébert.

3. Le Mesnil-Rogues : Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.

sinon au delà. Le tamisier ambulant ne travaillait jamais seul, il s'associait parfois à un frère ou à un compatriote, mais le plus souvent il trouvait un commis ou un apprenti¹ qui par-devant notaire se louait à lui. Le marchand tamisier s'engageait, en échange des services de l'apprenti, à lui apprendre son métier et à le conduire dans les pays où il trafiquait ; il prenait à sa charge les dépenses de nourriture et d'habillement (habit, souliers, chapeau) «sauf les chemises» ; en cas de maladie il promettait de le faire soigner à ses frais pendant un délai qui d'un contrat à l'autre varie entre huit jours et trois semaines et au delà duquel il avait droit de réclamer une « récompense » en espèces ou un temps de service supplémentaire égal à celui de l'indisponibilité du malade. Un marchand établi à Hambourg avait même prévu qu'en cas de mort de l'apprenti les funérailles seraient payées par le père. Plus courante était la clause qui mettait à la charge de l'apprenti les dépenses du voyage pour se rendre sur les lieux de travail si le trajet était long. Les engagements pour aller trafiquer dans les pays du Nord duraient deux ans, deux ans et demi, trois ans et même cinq ans comme ce fut le cas pour François Vibert, de Sourdevalles-Bois, embauché en 1680 par Michel Soret, marchand tamisier fixé à Hambourg, qui recrutait de la main-d'œuvre dans sa paroisse natale ; quand il avait fini son temps l'apprenti recevait une somme qui, vers 1670-1680, pouvait varier entre 15 et 60 livres et dont le montant ne semble pas calculé en fonction de la durée de l'engagement. Pour les tournées dans le Centre, les contrats prévoyaient des délais plus courts, six mois et un an ; l'apprenti ne recevait pas d'argent et au contraire payait son maître ; plus particulier est le régime adopté par Jean Troussel pour faire son apprentissage auprès de Jacques Hervy déjà nommé : l'apprenti s'engageait à payer en deux fois aux deux Noël's suivants la somme de 87 livres, moyennant quoi le maître le prenait en charge pendant trois mois pour lui apprendre le métier et ensuite lui fournissait assez de marchandise pour lui permettre de l'exercer seul.

1. Il est d'ailleurs fort difficile de fixer les critères permettant de distinguer commis et apprentis.

La plus ancienne mention que je connaisse à propos de l'émigration dans les régions du Centre est de 1670 et concerne un tamisier établi en Limousin ; pour le Nord j'ai en 1662 un tamisier à Amiens et un marchand en Holstein. Étant donné la faiblesse des chiffres, il n'est pas question de tracer de courbe : je me contenterai de donner pour le groupe A le total des émigrants vers le sud et le nord pendant chaque décennie, soit 2 de 1660-1669, 10 de 1670-1679, 5 de 1680-1689, 2 de 1690-1699, 0 de la décennie sombre de 1700-1709, 2 de 1710-1719, 6 de 1720-1729, 4 de 1730-1739, 6 de 1740-1749. Les deux pointes se situent en 1670-1679 et en 1740-1749. Les chiffres du groupe B donnent d'ailleurs la même image : l'émigration des tamisiers a été fortement freinée après 1689, mais elle a pu se redresser et, à la fin de la période que j'étudie, elle ne semble pas sur son déclin. Il est aussi intéressant de constater le nombre important d'émigrants qui sortaient du royaume : ainsi l'Allemagne en a reçu 3 et les Provinces-Unies 1 des 7 de 1660-1669, les Provinces-Unies 9, l'Allemagne 6 et les Pays-Bas espagnols 1 des 20 de 1670-1679, les Pays-Bas espagnols 4, l'Allemagne 2 et les Provinces-Unies 2 des 8 de 1680-1689, les Pays-Bas autrichiens 11 des 13 de 1740-1749 ; ceci semble signifier qu'au XVIII^e siècle la force d'attraction exercée par les pays de langue germanique ne joue plus.

* * *

Le continuel va-et-vient des poêliers et des tamisiers revenant de provinces plus ou moins éloignées ou y partant contribuait à coup sûr à entretenir une intense activité commerciale et industrielle dans toute la région qui s'étend entre Percy et Gavray et dont Villedieu était en quelque sorte le chef-lieu économique. Les chiffres que j'ai cités peuvent sembler modiques, mais ils représentent seulement un minimum où n'entrent pas en compte ceux qui circulent hors de la province sans autre précision. Pour apprécier vraiment la situation réelle, il faut aussi prendre en considération les marchands et les artisans qui restaient à domicile ou se contentaient de fréquenter les foires et les marchés voi-

sins ; ils assuraient la consommation régionale et à l'occasion aidaient peut-être les ambulants à constituer ou compléter leurs stocks. Vers 1670 dans tous les villages on trouve comme à Percy et à Hambye tamisiers et chaudronniers ; à Hambye un certain Jean Douville se donne même comme « marchand sassier chaudronnier » ; certains exercent d'autres commerces : à Saint-Denis-le-Gast Isaac Le Tousey est marchand grossier mercier et Robert Le Bouvier marchand papetier, à La Haye-Comtesse demeure le marchand droguiste M^e Nicolas Le Maigre. Bien plus nombreux sont ceux qui sont simplement désignés comme marchands sans autre qualification. Il arrive parfois que l'on puisse déterminer la nature exacte de leur trafic : ainsi en 1670 Bertrand, Jean et Louis Villain, père et fils, de Percy, s'étaient fait livrer du fer par un maître de forges du Champ-de-la-Pierre¹ ; il y avait aussi des marchands de bestiaux forains comme Julien Le Pesant-Gouisserie qui fréquentait le Bessin vers 1630-1640 et avait loué ou acheté des pièces de terre à Cartigny² et à Lison³ pour y parquer ses bœufs. Tous ces marchands dont je n'ai pu faire le recensement semblent, dans la société de Percy ou de Hambye, se situer au-dessus des chaudronniers et des tamisiers ; ils formaient presque des dynasties et s'alliaient entre eux. Ils devinrent très vite friands des charges de robe. Dans le courant du xvii^e siècle la famille Le Maistre-le Laurier se partage ainsi entre commerce et basoche. Il y avait trois frères. Gilles l'aîné devient avocat et a deux enfants, une fille Michelle qui épouse en premières noces Gilles Canuet, marchand, et en secondes Guillaume Le Peçant-Gouisserie, lui aussi marchand ; Jean le fils est aussi avocat et laisse un fils Charles qui devient lieutenant en l'élection de Coutances. Jean Le Maistre, le second des frères, est marchand à Percy ; l'un de ses enfants, François, émigre en Bretagne à Plérin et l'autre, Jean, reste marchand à Percy. Le troisième frère, Adrien, est aussi marchand et s'installe à La Colombe ; l'un de ses fils, Jean-Baptiste, est commis général des vivres aux ar-

1. Orne, arr. Alençon, cant. Carrouges.

2. Calvados, arr. Bayeux, cant. Isigny-sur-Mer.

3. Calvados, arr. Bayeux, cant. Isigny-sur-Mer.

mées navales des mers du Levant, et un autre, François, boutonnier à Paris. Chez les Le Maistre-le Hamelet, on voit vers 1670 M^e Martin Le Maistre devenir élu en l'élection de Coutances et résider plus souvent à Percy qu'à Coutances. Un peu plus tard Charles Le Maistre, le lieutenant en l'élection de Coutances, et son fils, héritier de sa charge, agiront de même. Pour Hambye je citerai l'exemple de M^e Jacques Lévilly, receveur des tailles de l'élection de Coutances, au milieu du xvii^e siècle pour qui il fut plus difficile de rester dans sa paroisse natale. Certains habitants du pays accèdent même à la noblesse : en mars 1594, Guillaume Le Maistre, sieur de la Noblerie, de Percy, est anobli ; en août 1598, c'est Valentin Blouet, sieur de la Maheudière, du Chefresne ; dans la dernière décennie du xvii^e siècle, une autre branche de l'innombrable famille Le Maistre, où les modestes saisonniers voisinent avec les nobles, est aussi à l'honneur avec l'anoblissement des deux frères Guillaume et Pierre Le Maistre qui n'ont jamais quitté Percy, et pour finir c'est leur cousin germain Alexis Le Maistre, conseiller au présidial de Coutances, qui obtient des lettres de noblesse en juin 1700. A Percy, à Hambye et sans doute aussi à Gavray que je connais mal, l'évolution sociale des familles se fait comme à Coutances et sur ce point ces bourgs ruraux sont comparables à la vieille ville épiscopale ; seule la présence d'un milieu de marchands très actif pendant les trois premiers quarts du xvii^e siècle peut rendre compte d'un tel état de choses. A l'échelon local, Julien Le Pesant-Gouissérie était certainement un gros brasseur d'affaires, sachant parfaitement écrire comme d'ailleurs son fils Guillaume ; il prêtait sans cesse de l'argent, maniait des sommes importantes et achetait aussi de la terre. De tels hommes furent les moteurs cachés de l'émigration, dans cette société où tout le monde cousinait peu ou prou : celui qui partait s'établir en Bretagne ou entreprenait une tournée en Hainaut devait assez facilement trouver un commanditaire. Mais à la fin du xvii^e siècle la situation paraît changer à Percy ; dans les familles notables on rencontre moins souvent des marchands et l'on se qualifie plutôt du nom de laboureur. La crise bretonne a pu entamer la confiance que ces hommes

avaient dans le commerce et leur faire préférer une fortune assise sur la terre et la rente ; il s'agit encore plus d'un changement dans les esprits. Quelques années plus tard en 1743 on verra le fils du marchand Guillaume Le Pesant-Gouisserie se faire appeler M^e Jacques Le Pesant, sieur de la Cavée, *vivant de son bien*. La moyenne bourgeoisie naissait, chez elle le goût de l'entreprise avait été tué par celui d'un bien-être sans risques agrémenté de quelques honneurs. Encore un siècle et elle allait se précipiter vers les carrières honorables de la fonction publique.

La défection de ceux qui avaient des moyens a été une des causes du déclin d'activités qui depuis des siècles faisaient la richesse d'une région où « le fond de terre n'est pas si bon que dans les autres endroits du diocèse, y étant plus maigre¹ ». Comme à Villedieu l'industrie de la poëlerie était exercée à Percy dès le Moyen Age, celle des tamis qui apparaît avec les « telliers a sacz » cités dans les coutumes d'étalage² était également ancienne. Le commerce au loin devait déjà se pratiquer au xv^e siècle. Vers 1432 un certain Colin Pesant, de la vicomté de Coutances, mais dont le nom patronymique est courant dans la région de Percy et de Villedieu, était au service de Raoul Tesson, l'un des partisans du duc d'Alençon, et avait été forcé de le suivre au Mont-Saint-Michel ; vite dégoûté du métier des armes, il s'était enfui à Dinan « ou il fu certain temps en l'ostel d'un tainturier pour gangnier sa vie » et songea bientôt à rentrer chez lui. Comme il promettait de dénoncer ses anciens compagnons et était « bon, preudomme et loyal marchand » le roi d'Angleterre Henri VI lui octroya en décembre 1433 des lettres de rémission³. Les motifs d'intérêt, car il fallait vivre, devaient fort souvent primer toute autre considération ; on tentait ensuite de redresser la situation. En 1462

1. Voir ci-dessus, p. 168, n. 3.

2. Voir ci-dessus, p. 172, n. 6.

3. Arch. nat., JJ 175, fol. 97 v^o, n^o 284 ; publié partiellement par Siméon Luce, *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, Paris, 1883, t. II, p. 29-31 (*Société des anciens textes français*). L'émigration normande en Bretagne aurait été massive pendant la guerre de Cent ans (Jules Sion, *Les paysans de la Normandie orientale*, Paris, 1909, p. 285, n. 4) ; j'incline à penser que les circonstances ont pu amplifier un mouvement déjà amorcé depuis longtemps.

Jean Michelle alias de Percy, bâtard de Sienne, qui se prétendait personne noble, était poursuivi devant les élus de Coutances par le collecteur des tailles de la paroisse de Percy sous prétexte de *marchandise*. Comme par extraordinaire les paroissiens lui étaient favorables, Jean de Percy fut absous¹, mais les accusations du collecteur pourraient bien avoir été justifiées, et deux ans plus tard, à l'occasion de la recherche de la noblesse, Montfaut débouta le bâtard de Sienne de ses prétentions ; exclu de la succession paternelle, comme tant d'autres il avait cherché la fortune dans le commerce.

L'émigration a joué un rôle capital dans la vie de Percy et des paroisses voisines ; définitive ou saisonnière, elle répondait à deux nécessités : absorber un excédent de population et fournir des emplois. Toutes les autres motivations restent négligeables, et le cas d'un Jean Bertran, parti vers 1733 pour échapper à ses créanciers et laissant les siens sans nouvelles, est purement épisodique. En raison d'une absence presque totale de documents explicites, il est difficile d'apprécier quelle influence eut à Percy cette émigration sur les effectifs de la population. Un état de dérôlement, hélas isolé, passé devant le tabellion le 29 janvier 1640 indique que 11 paroissiens sont allés s'établir en dehors de Normandie dans des lieux qui ne sont pas précisés. Pendant la période s'étendant de 1654 à 1661, pour laquelle les registres de baptême semblent complets, il naquit dans la paroisse 474 enfants. Durant le même laps de temps j'ai relevé 27 individus qui allèrent s'établir définitivement en Bretagne, dans les pays du Centre et dans ceux du Nord ; ils représentent seulement 5,7 % du chiffre des naissances, ce qui est peu, mais en tenant compte de tous ceux qui ont dû s'expatrier dans les diocèses de Coutances et d'Avranches, dans le reste de la province et à Paris, on peut supposer un taux de sorties nettement supérieur. Un autre effet de l'émigration paraît se marquer dans la répartition saisonnière des dates des mariages et des conceptions. Les courbes que j'ai tenté d'esquisser sont un peu diffé-

1. Archives de la Seine-Maritime, B, Cour des aides, registre des élus de Coutances à la date du 22 mars 1462.

rentes de celles qui ont été obtenues dans le nord du Cotentin à Tamerville¹. A Percy, les relations fréquentes nouées avec l'extérieur n'ont pour ainsi dire jamais amené dans la paroisse d'éléments étrangers. On peut seulement citer un fermier breton Yves Le Ga, natif de Plougasnou², qui vint y travailler vers 1742 et mourut en 1744. Parmi les saisonniers, jamais un homme n'a ramené une Bretonne, pas même une cousine née en Bretagne comme on en rencontre parfois à Villedieu³; les échanges matrimoniaux assez courants entre Saint-Malo et les villes de la côte occidentale du Cotentin comme Coutances et Avranches se réduisent au seul mariage en 1627 d'un certain Julien Brault, de Langourla⁴, avec Gillette du Chastel. Percy, largement ouvert sur le monde par ses activités, vivait par ailleurs comme dans un isolat; la population se renouvelait très lentement et le stock anthroponymique de la fin du XVIII^e siècle reste celui du début du XVII^e siècle. Les influences culturelles venues de Bretagne sont inexistantes; je ne peux citer que le cas de Joseph-Corentin Dubois, du Chefresne, qui, en dépit de l'un de ses noms de baptême, n'avait pas une goutte de sang breton dans les veines, mais dont le père, bien avant sa naissance, avait vécu quelques années à Trébrivan. Par contre la présence à Percy, au début du XVI^e siècle, de gens portant des noms de baptême tirés de l'Ancien Testament, Abraham Lasquier en 1502 et Jacob Blouet en 1518, tous deux de très vieille souche percyaise, est assez étonnante; au cours de leurs tournées en pays germaniques quelques tàmisiens ne seraient-ils pas entrés en contact avec des milieux pratiquant la dévotion moderne et la lecture de la Bible?

Gagner son pain avait toujours été le grand mobile de l'émigration; aussi après la grande prospérité du XVII^e siècle⁵ et l'effacement des gros marchands, les pauvres gens eurent-

1. Philippe Wiel, *Une grosse paroisse du Cotentin aux XVII^e et XVIII^e siècles. Tamerville*, dans *Annales de démographie historique. 1969*, Paris, 1970, p. 184.

2. Finistère, arr. Morlaix, cant. Lanmeur.

3. Marie-Hélène Jouan, *Les origines démographiques d'un bourg artisanal normand au XVIII^e siècle : Villedieu-les-Poëles (1711-1790)*, dans *Annales de démographie historique. 1969*, Paris, 1970, p. 98.

4. Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Collinée.

5. M.-H. Jouan, *op. cit.*, p. 87.

ils à chercher des solutions pour remplacer le débouché breton. Les chemins des Pays-Bas autrichiens restaient ouverts et furent fréquentés au moins jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; ainsi en mars 1793 Jeanne-Marie Jean, de L'Orbehaye, s'en alla à Jemmapes retrouver un oncle établi dans le commerce des toiles de crin ; à son retour en fin de l'an II elle fut arrêtée à Bruxelles par les troupes françaises ; prévenue d'émigration elle fut renvoyée à Coutances où le tribunal criminel de la Manche, qui connaissait les usages du pays, la relaxa le 19 messidor an III¹. Les pays du Nord étant un peu lointains et les capacités d'emploi de la tannerie restant limitées, c'est vers Paris que se tourna la main-d'œuvre masculine en quête de travail. Entre 1720 et 1749, j'ai relevé la présence dans la capitale de 40 hommes des paroisses du groupe A, répartis à peu près également dans chacune des trois décennies ; 7 d'entre eux y étaient certainement installés à demeure, 7 autres étaient saisonniers, pour le restant les précisions font défaut. Du point de vue professionnel, à côté de 2 bourgeois, de 1 licencié en droit, de 1 marchand forain et de 1 loueur de carrosses, on note des représentants de métiers très humbles : 4 compagnons maçons, 3 compagnons couvreurs, 1 compagnon savetier, 2 garçons jardiniers, 4 manouvriers, 4 gagnedeniers et 1 domestique ; dans leur majorité ces émigrants se manifestent comme les héritiers de ceux qui jadis passaient en Bretagne une partie de la morte-saison et aussi comme les précurseurs du prolétariat urbain du XIX^e siècle.

* * *

Il n'est pas moins intéressant de savoir ce qu'a été cette émigration normande pour ceux qui la recevaient et comment ils l'ont vue. Je n'ai pu recueillir à ce sujet aucun témoignage concernant les provinces du Centre et les pays du Nord. Il n'y a d'ailleurs pas à s'en étonner, car le nombre d'hommes mis en jeu restait assez limité ; comme pour

1. E. Sarot, *Des tribunaux répressifs de la Manche*, Coutances, 1881, t. I, p. 373.

eux il ne pouvait être question de concurrencer les dinandiers de Dinant et les chaudronniers auvergnats, ils s'étaient voués au commerce des tamis, une marchandise légère et facile à transporter. Pour la Bretagne, au contraire, les notations abondent et révèlent un important mouvement de population dont les documents que j'ai étudiés donnent une faible idée. La cinquantaine de paroisses que j'ai citées n'était pas la seule source de ce flux d'émigrants. L'aire de départ était beaucoup plus vaste et comprenait les villes et les villages de la plus grande partie de la côte occidentale du Cotentin et de son arrière-pays ; Saint-Malo était un centre puissant d'attraction¹ comme Rennes, mais encore plus toute la Basse-Bretagne. Ce mouvement s'est aussi poursuivi pendant fort longtemps et le ralentissement observé à Percy dans le courant du xviii^e ne doit pas faire oublier que les Normands fréquentaient encore couramment la Bretagne au milieu du siècle suivant et s'y installaient toujours. Il faut bien que les Normands aient été assez nombreux pour que les Bretons de Basse-Bretagne aient jugé bon de distinguer leur dialecte du français ; en 1638 les carmes de Saint-Anne à Pluneret² avaient estimé utile de demander à la Sacrée Congrégation *de propaganda fide* que trois de leurs prêtres *linguas gallicam, britanicam, normanam colentibus* aient la faculté d'absoudre les hérétiques, ce qui leur fut accordé pour cinq ans³. La mainmise des Normands sur bon nombre d'activités n'était pas moins remarquable : « Le plus grand nombre des quincailliers, rétameurs et chaudronniers venait de Villedieu et des paroisses voisines. L'origine des marchands et de leurs marchandises était si bien établie qu'au xvii^e siècle les poëliers de Carhaix se disaient marchands de *poilons, bassines et autres marchandises normandes* » ; vers 1750 encore c'était de Basse-Normandie que venaient les colporteurs qui vendaient dans les environs de Quimper de la bijouterie, de la mercerie et menue

1. La famille du corsaire malouin Surcouf était originaire du nord du Cotentin.

2. Morbihan, arr. Lorient, cant. Auray.

3. Cité par Mgr B. Jacqueline dans *Parlers et traditions populaires de Normandie*, t. I (1968-1969), p. 48.

quincaillerie¹. A propos de l'industrie papetière restaurée en Bretagne au xvii^e siècle par des Normands, Bourde de La Rogerie leur consacre une page encore plus éloquente : « La part de la Normandie dans l'initiation de la Bretagne à l'industrie et au commerce fut particulièrement grande et les négociants normands conservèrent longtemps dans la province, et particulièrement en Basse-Bretagne, une situation prépondérante à tel point qu'un estimable historien et magistrat de Saint-Brieuc écrivait encore en 1834 : « Il est « pénible pour un breton d'être forcé de convenir que ce sont « les normands qui exploitent la plupart des branches d'in-
« dustrie de la Bretagne. » De Normandie venaient, en effet, les marchands qui achetaient les chevaux et les bestiaux, les poêliers et quincailliers qui vendaient les chaudrons et autres objets de cuivre appelés « marchandises normandes » dans les actes dressés en Cornouaille aux xvii^e et xviii^e siècles, les fondeurs de cloches, les drapiers, les horlogers, les marchands ambulants qui répandaient dans toute la Basse-Bretagne les outils et instruments en fer fabriqués dans le Mortainais. Les premiers libraires et imprimeurs de Léon et de Cornouaille étaient pour la plupart normands² ». Cette situation n'était pas faite pour plaire au petit peuple ni même aux gens de la bonne société. Au xix^e siècle la littérature régionale se fait l'écho de leurs plaintes ; vers 1818-1819 Édouard Corbière écrivait : « Depuis longtemps des maquignons presque tous normands venaient chercher en Bretagne de forts chevaux qu'ils vendaient ailleurs à des prix avantageux. Mais la nouvelle conscription leur a fait entrevoir que le commerce des hommes serait aujourd'hui plus lucratif que celui de nos bidets ; aussi nos conscrits se plaignent-ils de la cherté excessive que la concurrence des acheteurs a mise sur les remplaçants » ; et vers 1836 Émile Souvestre décrivait une scène de marché ou de foire dans le Finistère où « des Normands parcourent la foule en achetant les belles chevelures des femmes et des hommes pour des

1. H. Bourde de La Rogerie, *op. cit.*, p. ccxviii-ccxix.

2. H. Bourde de La Rogerie, *Notes sur les papeteries des environs de Morlaix depuis le XV^e siècle jusqu'au commencement du XIX^e siècle*, dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1911, p. 312-313.

mouchoirs de Cholet¹ ». Certains diraient dans le jargon actuel que les Normands se comportaient en colonialistes. Les citations que je viens de donner peuvent le laisser penser. L'émigration normande en Bretagne a pourtant été autre chose et je préfère m'en tenir aux réflexions excellentes d'Yves Le Gallo : « L'importance de la colonie normande au sein de l'une et l'autre bourgeoisie brestoïse demeure incontestable sous la Monarchie de Juillet. Il apparaît même que toute ville de Basse-Bretagne d'origine plus ancienne, comme Morlaix, est fortement marquée par la présence normande, les éléments de fraîche importation venant se juxtaposer aux descendants en général parfaitement bretonnés de la bourgeoisie de plus vieille importation. Il n'est pas douteux au total que les Normands furent très longtemps le levain qui fit monter une pâte demeurée longtemps amorphe. Les Bas-Normands, « armoricains » eux aussi des rivages et des bocages, mais intégrés depuis l'origine dans la communauté française constituaient en effet par rapport aux Bretons occidentaux un élément singulièrement dynamique par l'esprit d'entreprise, la connaissance des pratiques mercantiles ou des techniques professionnelles et le simple usage de l'idiome national. En bref, ils étaient mieux frottés de civilisation² ».

* * *

Puisque avant tout c'est Percy que j'avais choisi pour sujet de mon étude, il me reste à marquer la place qu'il a tenue dans ce coin de Basse-Normandie où les mouvements d'émigration sont divers tant par les formes d'activités qui les soutiennent que par les directions où ils sont attirés. A n'en pas douter le centre moteur de cette aire est Villedieu, solidement appuyé sur son industrie de la poélerie ; à une douzaine de kilomètres Gavray est le grand marché pour les toiles de crin et les tamis qui n'ont pas le même poids éco-

1. Cités par Yves Le Gallo, *Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet*, Paris, 1968, t. II, p. 14.

2. Y. Le Gallo, *op. cit.*, t. I, p. 306.

nomique. A ces deux fabrications correspondent des courants d'émigration de types différents, celui qui avec les poëliers atteint la Bretagne et la submerge entraîne avec lui une foule aux occupations variées, ceux qui coulent vers le centre et les pays du nord avec les seuls tamisiens ont un débit beaucoup plus faible, mais très régulier. Le mouvement dominant se fait en direction de l'ouest ; si les habitants de Percy comme ceux des paroisses voisines vont facilement s'établir à Coutances, la ville épiscopale et le siège du bailliage, à Saint-Lô, bonne cité drapière, parfois à Caen, la seconde ville de la province, et à Paris, la capitale du royaume, très rarement on les trouve à Rouen ; ils semblent aussi ignorer tout le nord du diocèse au delà de Coutances, mais sans cesse ils descendent vers Avranches et les paroisses de l'Avranchin ; à Pontorson, aux portes de la Bretagne, ils forment déjà une colonie.

L'aire commandée par Villedieu et Gavray vivait de la main-d'œuvre de toute une série de petites paroisses qui cernent la forêt de Gavray, gagnées au Moyen Age sur les bois : les mesnils, Grimesnil, Le Mesnil-Aubert, Le Mesnil-Bonant, Le Mesnil-Garnier¹, Le Mesnil-Hue, Le Mesnil-Rogues, Le Mesnil-Villeman, et les haies, La Haye-Comtesse, La Haye-Hue, L'Orbehaye, et les landes, La Lande-d'Airou, et Saint-Denis-le-Gast, et Sourdeval et Montaigu-les-Bois ; c'est de là qu'il est parti le plus d'hommes, tamisiens ou chaudronniers. Pour s'en convaincre il suffit de feuilleter un registre des minutes du tabellionage de La Lande-d'Airou ; le notariat de Villedieu et, si les minutes anciennes existent encore, celui de Gavray apporteraient beaucoup, mais pour Hambye et Saint-Denis-le-Gast il n'existe plus rien depuis 1944. Les registres de catholicité parlent aussi à l'occasion. Le curé du Mesnil-Villeman faisait « sonner le trépas » quand lui arrivait la nouvelle du décès d'un paroissien parti au loin ; le 30 août 1705 ce fut pour Gilles Prével, mort à Bourbonne-les-Bains² le 15 octobre 1704 ; le 10 mars 1715 pour Charles Le Mesnager, mort à

1. « La plupart des habitants sont chaudronniers et sassiers », disait en 1697 le *Mémoire sur la généralité de Caen*, (Arch. nat., MM 924, fol. 89 r°).

2. Haute-Marne, arr. Langres, ch.-l. de cant.

six lieues d'Orléans le 12 février 1715 ; le 23 février 1716 pour Jean Boudier, mort à Longwy¹ le 8 janvier 1716 ; le 28 novembre 1717 pour Jacques-Antoine Joret, mort le 20 septembre 1717 en Hollande près de Deventer ; le 11 octobre 1718, pour Julien Chastel, mort le 13 septembre 1718 à Verdun² ; le 19 décembre 1724 pour Jacques-Antoine Dairou, tamisier, mort le 1^{er} décembre à Reims où il trafiquait en compagnie de son fils Henri-François qui rapporta la triste nouvelle ; le 2 septembre 1725 pour François Germain, mort le 17 juillet 1725 à deux lieues de Bruxelles³.

Percy se situe à peu près sur la limite orientale de l'aire des poëliers et des tamisiers ; les paroisses plus à l'est n'ont guère participé à leurs mouvements et les sondages que j'ai effectués dans les minutes des tabellionages de Villebaudon, de Tessy et de Moyon⁴ ne m'ont rien apporté. Au delà de la Vire, ceux qui partaient devaient suivre d'autres chemins ; allaient-ils vers le Bessin retrouver les gens venus du nord du Cotentin pour gagner Paris en suivant les marchands de bœufs qui conduisaient leurs bêtes aux marchés de Poissy et de Sceaux ? Se tournaient-ils du côté des émigrants des régions bocagères venus du Maine et des diocèses de Bayeux et de Séez, attirés par Paris ou Rouen et quelquefois aussi par les campagnes de Haute-Normandie où le tissage à domicile apportait un complément d'emploi pour ceux qui ne voulaient pas abandonner le travail de la terre⁵ ?

Les problèmes posés par ces aires de départ et de dispersion ou l'émigration s'organise autour d'activités commerciales ou artisanales dominantes sont particulièrement intéressants ; un autre ensemble situé à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Coutances englobait une douzaine de paroisses : Agon, Blainville, Boisroger, Gouville, Gratot, Le Homméel, Linverville, Montcarville, Montsurvent, Saint-

1. Meurthe-et-Moselle, arr. Briey, ch.-l. de cant.

2. Meuse, ch.-l. d'arr.

3. Bibliothèque municipale de Coutances, ms. 52 ; ces émigrants n'ont pas été pris en compte dans mon étude.

4. Manche, arr. Saint-Lô, cant. Tessy.

5. Michel Le Pesant, *L'immigration sur le plateau du Neubourg vers 1804*, dans *Annales de Normandie*, 11^e année (1961), p. 23-32.

Malo-de-la-Lande¹, Anneville-sur-Mer² et Muneville-le-Bingard³. A la fin du xvii^e siècle l'intendant de Caen se plaignait des saisonniers originaires de Gouville et des environs et tâchait autant que possible « d'empescher quelques habitants de cette paroisse et 2 ou 3 voisines, après qu'ils ont fait leur labeur, d'aller marauder en Flandre et en Hollande, se disant pauvres matelots qui ont perdu leurs barques », comme « les vieux y mènent même les jeunes » et que « tous les ans ils font la même chose », les prévôts en arrêtaient sur les chemins et les emprisonnaient « pour faire en sorte par la punition de quelques uns de détourner les autres de cette marauderie⁴ ». Ces mesures policières réprimèrent peut-être certains abus, mais ne réussirent pas à ruiner le colportage dans cette région et en 1726 Saugrain pouvait noter à l'article de Montsurvent : « 666 habitants, ils se répandent la plupart dans les provinces et font commerce de mercerie, quinquaillerie et estampes »⁵. Remy Villand a récemment apporté des précisions sur ces marchands colporteurs qui fréquentaient dans le nord de la France la Picardie, la Flandre, Le Vermandois, la Champagne et la Lorraine et aux Pays-Bas autrichiens d'expression française le Hainaut, le Brabant et le Luxembourg ; au xviii^e siècle aussi nombre d'imprimeurs, de libraires et de marchands d'estampes originaires de cette région allèrent s'établir dans les villes normandes et surtout à Paris⁶. Cette émigration finit par mourir au xix^e siècle avec le colportage, mais brilla de ses derniers feux avec quelques grands noms de l'édition parisienne. Comme à Percy, à Gavray et à Villedieu, les émigrants de Montsurvent ou de Gouville ont su passer du colportage au grand commerce. L'humilité première de leur vie de marchands ambulants a été une bonne école.

Michel LE PESANT.

1. Manche, arr. Coutances, ch.-l. de cant. ; toutes les paroisses précédentes sont aujourd'hui des communes ou réunies à des communes de ce canton.

2. Manche, arr. Coutances, cant. Lessay.

3. Manche, arr. Coutances, cant. Saint-Sauveur-Lendelin.

4. Saugrain, *Dictionnaire universel de la France*, t. II, col. 650.

5. *Mémoire de 1697* (Arch. nat., MM 924, fol. 80 r^o-v^o).

6. Remy Villand, *En feuilletant les archives notariales : Marins, colporteurs et notables de la région de Blainville-sur-Mer*, dans *Revue du département de la Manche*, t. XII (1970), p. 153-159.

APPENDICE

I. -- *Localités d'origine des émigrants relevés dans les registres du tabellionage et du notariat de Percy.*

Baleine (La), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Beauchamps, Manche, arr. Avranches, cant. La Haye-Pesnel.
Beaucoudray, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Tessy-sur-Vire.
Beslon, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Bloutière (La), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Villedieu-les-Poêles.
Cérences, Manche, arr. Coutances, cant. Bréhal.
Chefresne (Le), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Chevry, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Tessy-sur-Vire.
Colombe (La), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Domjean, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Tessy-sur-Vire.
Dracqueville, Manche, arr. Coutances, cant. Gavray, comm. Le Mesnil-Villeman.
Fleury, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Villedieu-les-Poêles.
Gavray, Manche, arr. Coutances, ch.-l. de cant.
Gourfaleur, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Canisy.
Guéhébert, Manche, arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle.
Guilberville, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Torigni-sur-Vire.
Guislain (Le), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Hambye, Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Haye-Bellefonds (La), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Haye-Comtesse (La), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray, comm. Sourdeval-les-Bois.
Lande-d'Airou (La), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Villedieu-les-Poêles.
Margueray, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Maupertuis, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
Mesnil-Aubert (Le), arr. Coutances, cant. Bréhal.
Mesnil-Bonant (Le), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Mesnil-Garnier (Le), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Mesnil-Herman (Le), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Canisy.
Mesnil-Hue (Le), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Mesnil-Villeman (Le), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Montabot, Manche, arr. Saint-Lo, cant. Percy.
Montaigu-les-Bois, Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
Montpinchon, Manche, arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle.
Notre-Dame-de-Cenilly, Manche, arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle.

Orbehaye (L'), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray, comm. Montaigu-les-Bois.
 Percy, Manche, arr. Saint-Lô, ch.-l. de cant.
 Pont-Flambart (Le), Manche, arr. Coutances, cant. Gavray, comm. Lengronne.
 Reffluville, Manche, arr. Avranches, cant. Juvigny-le-Tertre.
 Roncey, Manche, arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle.
 Saint-Denis-le-Gast, Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
 Saint-Fragaire, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy, comm. Beslon.
 Saint-Martin-de-Bonfossé, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Canisy.
 Saint-Martin-de-Cenilly, Manche, arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle.
 Saint-Vigor-des-Monts, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Tessy-sur-Vire.
 Sourdeval-les-Bois, Manche, arr. Coutances, cant. Gavray.
 Tessy-sur-Vire, Manche, arr. Saint-Lô, ch.-l. de cant.
 Torigni-sur-Vire, Manche, arr. Saint-Lô, ch.-l. de cant.
 Trinité (La), Manche, arr. Saint-Lô, cant. Villedieu-les-Poêles.
 Villebaudon, Manche, arr. Saint-Lô, cant. Percy.
 Villedieu-les-Poêles, Manche, arr. Saint-Lô, ch.-l. de cant.

II. — *Localités fréquentées par les émigrants et noms patronymiques des émigrants relevés dans les registres du tabellionage et du notariat de Percy.*

A. — BRETAGNE :

Acigné, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Rennes, diocèse *Rennes* : Méhaline.
 Auray, Morbihan, arr. Lorient, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Bessin.
 Availles-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. La Guerche-de-Bretagne, diocèse *Rennes* : Jullienne.
 Baguer-Morvan, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol-de-Bretagne, diocèse *Dol* : Vivien.
 Bédée, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. Montfort-sur-Meu, diocèse *Saint-Malo* : Dolley.
 Belle-Isle-en-Terre, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, ch.-l. de cant., diocèse *Tréguier* : Guenier.
 Belligné, Loire-Atlantique, arr. Ancenis, cant. Varades, diocèse *Nantes* : Jullienne.

- Bénodet, Finistère, arr. Quimper, cant. Fouesnant, diocèse *Cornouaille* : Blouet.
- Berrien, Finistère, arr. Châteaulin, cant. Huelgoat, diocèse *Cornouaille* : Talbot.
- Betton, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Rennes, diocèse *Rennes* : Deschamps.
- Bonnœuvre, Loire-Atlantique, arr. Ancenis, cant. Saint-Mars-la-Jaille, diocèse *Nantes* : Canu.
- Boqueho, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, cant. Châtelaudren, diocèse *Tréguier* : Le Pesant.
- Bouexière (La), Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. Liffré, diocèse *Rennes* : Moricet.
- Boussac (La), Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Regnouf, Talbot.
- Brest, Finistère, ch.-l. d'arr., diocèse *Léon* : Burnouf, Duval, Le Hubeley, Navet.
- Bruc-sur-Aff, Ille-et-Vilaine, arr. Redon, cant. Pipriac, diocèse *Saint-Malo* : Bessin.
- Bubry, Morbihan, arr. Lorient, cant. Plouay, diocèse *Vannes* : Bertran.
- Callac, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Le Coursonnois.
- Carentoir, Morbihan, arr. Vannes, cant. La Gacilly, diocèse *Vannes* : Le Tellier.
- Carhaix-Plouguer, Finistère, arr. Châteaulin, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Fabien, Godard, Hervy, Mauviel.
- Cendres, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. et comm. Pleine-Fougères, et Manche, arr. Avranches, cant. et comm. Pontorson, diocèse *Dol* : Lasquier, Le Bouvier.
- Chanteloup, Ille-et-Vilaine, arr. Redon, cant. Le Sel-de-Bretagne, diocèse *Rennes* : Duprey.
- Chapelle-Heulin (La), Loire-Atlantique, arr. Nantes, cant. Vallet, diocèse *Nantes* : Le Roulley.
- Châteaulin, Finistère, ch.-l. d'arr., diocèse *Cornouaille* : Jamet, Larsonneur, Villain.
- Châteauneuf-du-Faou, Finistère, arr. Châteaulin, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Le Beurier.
- Châtelaudren, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., diocèse *Tréguier* : Allix, Coupeaux, Franquet.
- Cherrueix, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol-de-Bretagne, diocèse *Dol* : Beslon, Bossard, Huet, Richier.
- Cléguer, Morbihan, arr. Lorient, cant. Pont-Scorff, diocèse *Vannes* : Coupeaux.

- Combourg, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Bessin.
- Crédin, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Rohan, diocèse *Vannes* : Moricet.
- Dinan, Côtes-du-Nord, ch.-l. d'arr., diocèse *Saint-Malo* : Asseline, Aubel, Bossard, Castel, Coupeaux, Gaillard, Guenier, Jouaudin, Hinet, Laurence, Onfroy, Roger.
- Dol-de-Bretagne, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, ch.-l. de cant., diocèse *Dol* : Bessin, Foubert, Guilbert, Jean, Pépin, Percy (de), Varin.
- Drouges, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. La Guerche-de-Bretagne, diocèse *Rennes* : Asseline, Laurence.
- Eancé, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. La Guerche-de-Bretagne, diocèse *Rennes* : Coupeaux.
- Epiniac, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol-de-Bretagne, diocèse *Dol* : Regnouf.
- Essé, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. Rétières, diocèse *Rennes* : Le Graverenc.
- Evran, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Louaye.
- Faouët (Le), Morbihan, arr. Pontivy, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Larigot.
- Fouesnant, Finistère, arr. Quimper, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Mesnil.
- Fougères, Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr., diocèse *Rennes* : Jean, Le Souef.
- Gacilly (La), Morbihan, arr. Vannes, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Le Goupil, Le Roux.
- Gévezé, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Rennes, diocèse *Rennes* : Canuet.
- Gouarec, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Le Souef.
- Gourin, Morbihan, arr. Pontivy, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Larigot, Mauviel.
- Guéméné-sur-Scorff, Morbihan, arr. Pontivy, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Le Pesant, Luce.
- Guer, Morbihan, arr. Vannes, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Le Bourgeois, Maincent.
- Guingamp, Côtes-du-Nord, ch.-l. d'arr., diocèse *Tréguier* : Allix, Bossard, Gibault, Larsonneur, Le Bouvier, Le Fossais, Le Franc.
- Guipry, Ille-et-Vilaine, arr. Redon, cant. Pipriac, diocèse *Saint-Malo* : Guenier.

- Hennebont, Morbihan, arr. Lorient, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Chatel, Ficet, Malzard, Sevestre.
- Inguiniel, Morbihan, arr. Lorient, cant. Plouay, diocèse *Vannes* : Bertran, Doucet, Lamy.
- Josselin, Morbihan, arr. Pontivy, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Robine.
- Lamballe, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Brieuc* : Jean, Villain.
- Lambézellec, Finistère, arr., cant. et comm. Brest, diocèse *Léon* : Savey.
- Lancieux, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Ploubalay, diocèse *Saint-Malo* : Gaultier.
- Lanfains, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, cant. Ploëuc, diocèse *Saint-Brieuc* : Hurel.
- Langonnet, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Gourin, diocèse *Cornouaille* : Allix, Richard.
- Lanhouarneau, Finistère, arr. Morlaix, cant. Plouescat, diocèse *Léon* : Godefroy, Vibert.
- Lannilis, Finistère, arr. Brest, ch.-l. de cant., diocèse *Léon* : Martin, Onfroy.
- Lanrigan, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. Hédé, diocèse *Rennes* : Chastel, Larsonneur.
- Lesneven, Finistère, arr. Brest, ch.-l. de cant., diocèse *Léon* : Gardin, Martin, Onfroy.
- Leuhan, Finistère, arr. Châteaulin, cant. Châteauneuf-du-Faou, diocèse *Cornouaille* : Allain.
- Locmalo, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Guéméné-sur-Scorff, diocèse *Vannes* : Bertran.
- Locminé, Morbihan, arr. Pontivy, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Lamy, Larsonneur, Morant.
- Locronan, Finistère, arr. et cant. Châteaulin, diocèse *Cornouaille* : Huart.
- Lopérec, Finistère, arr. Châteaulin, cant. Le Faou, diocèse *Cornouaille* : Postel.
- Loroux-Bottreau (Le), Loire-Atlantique, arr. Nantes, ch.-l. de cant., diocèse *Nantes* : Addes.
- Louvigné-du-Désert, Ille-et-Vilaine, arr. Fougères, ch.-l. de cant., diocèse *Rennes* : Poisnel.
- Malguénac, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Cléguérec, diocèse *Vannes* : Le Goupil, Villain.
- Martigné-Ferchaud, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, cant. Rétiers, diocèse *Rennes* : L'Orbehaye (de).

- Méaugon (La), Côtes-du-Nord, arr. et cant. Saint-Brieuc, diocèse *Saint-Brieuc* : Cadet.
- Meillac, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Combourg, diocèse *Dol* : Duprey, Le Soullais.
- Mellionnec, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Gouarec, diocèse *Vannes* : Rocquet, Talbot.
- Merdrignac, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Joret, Larigot.
- Mérillac, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Merdrignac, diocèse *Saint-Brieuc* : Hubert.
- Miniac-Morvan, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Château-neuf-d'Ille-et-Vilaine, diocèse *Dol* : Monville (de).
- Montauban-de-Bretagne, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes. ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Bellenger. Bossard.
- Mont-Dol, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol-de-Bretagne, diocèse *Dol* : Damours, Douville, Huet.
- Montreuil-le-Gast, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Rennes, diocèse *Rennes* : Le Pesant.
- Morlaix, Finistère, ch.-l. d'arr., diocèse *Tréguier* : Allix, Bourdon, Le Brun, Le Graverenc, Le Masurier, Malzard, Potier, Richard.
- Nantes, Loire-Atlantique, ch.-l. de dép., diocèse *Nantes* : Bernard, Chappon, Delafosse, Houel, Le Goupil, Le Guey, Le Neveu.
- Péder nec, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Bégard, diocèse *Tréguier* : Benoist.
- Penmarch, Finistère, arr. Quimper, cant. Pont-l'Abbé, diocèse *Cornouaille* : Malzard.
- Pleine-Fougères, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, ch.-l. de cant., diocèse *Dol* : Costil, Lohier, Perron.
- Plélan-le-Petit, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Féquet, Le Breton.
- Plélauff, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Gouarec, diocèse *Vannes* : Malzard.
- Plénée-Jugon, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Jugon, diocèse *Saint-Brieuc* : Le Breton, Vimond.
- Plerguer, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, diocèse *Dol* : Bouhourd.
- Plérin, Côtes-du-Nord, arr. et cant. Saint-Brieuc, diocèse *Saint-Brieuc* : Le Maistre.
- Plerneuf, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, cant. Châtelaudren, diocèse *Saint-Brieuc* : Bertran, Bessin.
- Pleur tuit, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dinard, diocèse *Saint-Malo* : Le Moyne.

- Ploërdut, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Guéméné-sur-Scorff, diocèse *Vannes* : Le Pesant.
- Ploërmel, Morbihan, arr. Vannes, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Baudry, Doucet.
- Plouasne, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Evran, diocèse *Saint-Malo* : Guenier.
- Ploubezre, Côtes-du-Nord, arr. et cant. Lannion, diocèse *Tréguier* : Ficet.
- Ploudalmézeau, Finistère, arr. Brest, ch.-l. de cant., diocèse *Léon* : Burnouf.
- Plouër-sur-Rance, Côtes-du-Nord, arr. et cant. Dinan, diocèse *Saint-Malo* : Huet.
- Plouguernevel, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Rostrenen, diocèse *Cornouaille* : Talbot.
- Plouha, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Brieuc* : Laurence.
- Ploumagoar, Côtes-du-Nord, arr. et cant. Guingamp, diocèse *Tréguier* : Richard.
- Plouray, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Gourin, diocèse *Vannes* : Chatel.
- Pluduno, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Plancoët, diocèse *Saint-Brieuc* : Nicolle.
- Plumaudan, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Caulnes, diocèse *Saint-Malo* : Dufouc.
- Plumaugat, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Caulnes, diocèse *Saint-Malo* : Clément.
- Plumieux, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, cant. La Chèze, diocèse *Saint-Brieuc* : Duprey.
- Plussulien, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, cant. Corlay, diocèse *Cornouaille* : Le Sor.
- Pont-Croix, Finistère, arr. Quimper, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Postel.
- Pontivy, Morbihan, ch.-l. d'arr., diocèse *Vannes* : Soismier.
- Pontrieux, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, ch.-l. de cant., diocèse *Tréguier* : Le Cerf, Le Hubeley.
- Pordic, Côtes-du-Nord, arr. et cant. Saint-Brieuc, diocèse *Saint-Brieuc* : Allain, Le Boullenger.
- Port-Louis, Morbihan, arr. Lorient, ch.-l. de cant., diocèse *Vannes* : Marquet.
- Querrien, Finistère, arr. Quimper, cant. Scaër, diocèse *Cornouaille* : Hervy, Le Pesant.
- Quilly, Loire-Atlantique, arr. Saint-Nazaire, cant. Savenay, diocèse *Nantes* : Ménard.

- Quimper, Finistère, ch.-l. de dép., diocèse *Cornouaille* : Delaville, Villain.
- Quimperlé, Finistère, arr. Quimper, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Grimoult, Le Barbey, Le Cerf.
- Quintin, Côtes-du-Nord, arr. Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Brieuc* : Laurence, Le Bourgeois, Le Febvre, Troussel.
- Rédené, Finistère, arr. Quimper, cant. Arzano, diocèse *Vannes* : Le Breton.
- Rennes, Ille-et-Vilaine, ch.-l. de dép., diocèse *Rennes* : Amyot, Badin, Bellenger, Blouet, Cadet, Caruelle, Dolley, Duchesne, Godard, Jouaudin, Le Besnier, Le Beurier, Le Chartier, Le Gentil, Le Noir, Le Pas, Le Révérend, Lhermitte, Luce, Méhaline, Pignet, Talbot, Villain.
- Riec-sur-Belon, Finistère, arr. Quimper, cant. Pont-Aven, diocèse *Cornouaille* : Lohier.
- Roche-Derrien (La), Côtes-du-Nord, arr. Lannion, ch.-l. de cant., diocèse *Tréguier* : Bossard.
- Romagné, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Fougères, diocèse *Rennes* : Allix.
- Rostrenen, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, ch.-l. de cant., diocèse *Cornouaille* : Lasquier, Le Cerf, Le Pesant.
- Roz-sur-Couesnon, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Louaye.
- Sains, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Bessin, Gendrin, Le Bourgeois, Pignet.
- Saint-Aubin-du-Cormier, Ille-et-Vilaine, arr. Fougères, ch.-l. de cant., diocèse *Rennes* : Dupont.
- Saint-Brice-en-Coglès, Ille-et-Vilaine, arr. Fougères, ch.-l. de cant., diocèse *Rennes* : Castel, Larsonneur.
- Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord, ch.-l. de dép., diocèse *Saint-Brieuc* : Chapelle, Engerran, Larsonneur, Le Boutillier, Le Légard, Le Maigre, Le Pesant, Morel, Savey, Sébert, Talbot, Villain, Vivien.
- Saint-Broladre, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Doron, Le Monnier, Le Page, Le Pesant.
- Saint-Caradec-Trégomel, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Guéméné-sur-Scorff, diocèse *Vannes* : Fleury.
- Saint-Germain-de-la-Mer, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. et comm. Matignon, diocèse *Saint-Brieuc* : Perron.
- Saint-Guinoux, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Château-neuf-d'Ille-et-Vilaine, diocèse *Dol* : Le Pesant.

- Saint-Jouan-des-Guérets, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Saint-Servan-sur-Mer, diocèse *Saint-Malo* : Alliet.
- Saint-Julien-de-Vouvantes, Loire-Atlantique, arr. Châteaubriant, ch.-l. de cant., diocèse *Nantes* : Baudry.
- Saint-Laurent, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Bégard, diocèse *Tréguier* : Allix.
- Saint-Malo, Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr., diocèse *Saint-Malo* : Alliet, Blouet, Bossard, Bretonnière, Hébert, Le Bouvier, Le François, Le Gentil, Le Maistre, Le Moyne, Mutricy (de), Pican, Renouf, Talbot, Vivier.
- Saint-Marcen, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Huet.
- Saint-Méen-le-Grand, Ille-et-Vilaine, arr. Rennes, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Le Long, Piron.
- Saint-Père, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, diocèse *Saint-Malo* : Roger, Talbot.
- Saint-Pol-de-Léon, Finistère, arr. Morlaix, ch.-l. de cant., diocèse *Léon* : Dolley, Gendrin, Girouard, Louaye, Mancel.
- Saint-Renan, Finistère, arr. Brest, ch.-l. de cant., diocèse *Léon* : Burnouf, Gardin.
- Saint-Servan-sur-Mer, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, ch.-l. de cant., diocèse *Saint-Malo* : Callipel, Le Monnier.
- Saint-Suliac, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, diocèse *Saint-Malo* : Callipel.
- Saint-Tugdual, Morbihan, arr. Pontivy, cant. Guéméné-sur-Scorff, diocèse *Vannes* : Villain.
- Saint-Vran, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Merdrignac, diocèse *Saint-Brieuc* : Hubert, Larigot.
- Sérent, Morbihan, arr. Vannes, cant. Malestroît, diocèse *Vannes* : Le Monnier.
- Sévignac, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Broons, diocèse *Saint-Malo* : Vimond.
- Sougéal, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Dol* : Talbot.
- Tonquédec, Côtes-du-Nord, arr. Lannion, cant. Plouaret, diocèse *Tréguier* : Ficet.
- Touvois, Loire-Atlantique, arr. Nantes, cant. Légé, diocèse *Nantes* : Villain.
- Tramain, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Jugon, diocèse *Saint-Brieuc* : Hersent.
- Trébrivan, Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Maël-Carhaix, diocèse *Cornouaille* : Dubois.

Trégourez, Finistère, arr. Châteaulin, cant. Châteauneuf-du-Faou, diocèse *Cornouaille* : Allain.
 Vannes, Morbihan, ch.-l. de dép., diocèse *Vannes* : Bossard, Chemin, Le Beurier, Le Bouvier, Morant, Pitel.
 Vieux-Marché (Le), Côtes-du-Nord, arr. Lannion, cant. Plouaret, diocèse *Tréguier* : Hébert, Herman.
 Vieux-Viel, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Pleine-Fougères, diocèse *Rennes* : Voisin.
 Vivier-sur-Mer (Le), Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol-de-Bretagne, diocèse *Dol* : Bessin.
 Yvignac, Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Broons, diocèse *Saint-Malo* : Burnouf.

Autres noms patronymiques relevés pour la *Basse-Bretagne* : Beaulx (de), Delabaye, Le Petit, Le Tourneur, Ollivier ; pour la *Bretagne* : Cercel, Cornu, Delaulne, Gemmelin, Homo, Le Do, Morice, Pigace, Poussard.

B. — OUEST DE LA FRANCE :

Ahuillé, Mayenne, arr. et cant. Laval, *Maine* : Le Bret.
 Bannes, Mayenne, arr. Laval, cant. Meslay-du-Maine, *Maine* : Godefroy, Livée (de), Le Ballenois.
 Beaulieu-lès-Loches, Indre-et-Loire, arr. et cant. Loches, *Touraine* : Jean
 Bonnétable, Sarthe, arr. Mamers, ch.-l. de cant., *Maine* : Le Martinel, Passelée.
 Challain-la-Potherie, Maine-et-Loire, arr. Segré, cant. Candé, *Anjou* : Laurence.
 Cigné, Mayenne, arr. Mayenne, cant. Ambrières-le-Grand, *Maine* : Meslin.
 Craon, Mayenne, arr. Château-Gontier, ch.-l. de cant., *Anjou* : Desrues.
 Gravelle (La), Mayenne, arr. Laval, cant. Loiron, *Maine* : Jouaudin, L'Orbehaye (de).
 Housseau (Le), Mayenne, arr. Mayenne, cant. Lassay, *Maine* : Canuet.
 Louroux-Béconnais (Le), Maine-et-Loire, arr. Angers, ch.-l. de cant., *Anjou* : Laurens.
 Luynes, Indre-et-Loire, arr. et cant. Tours, *Touraine* : Baudry, Mariette.
 Meslay-du-Maine, Mayenne, arr. Laval, ch.-l. de cant., *Maine* : Allaire, Marquet.

- Parthenay, Deux-Sèvres, ch.-l. d'arr., *Poitou* : Chauvet.
 Poitiers, Vienne, ch.-l. de dép., *Poitou* : Castel.
 Pouancé, Maine-et-Loire, arr. Segré, ch.-l. de cant., *Anjou* :
 Larsonneur.
 Saint-Augustin-des-Bois, Maine-et-Loire, arr. Angers, cant. Le
 Louroux-Béconnais, *Anjou* : Laurens.
 Saint-Florent-le-Vieil, Maine-et-Loire, arr. Cholet, ch.-l. de
 cant., *Anjou* : Jacqueline.
 Saint-Martin-du-Bois, Maine-et-Loire, arr. et cant. Segré, *Anjou* :
 Le Gendre.
 Saint-Michel-du-Bois, Maine-et-Loire, arr. Segré, cant. Pouancé,
 comm. Saint-Michel-et-Chanveaux, *Anjou* : Cadet.
 Saint-Vivien-lès-Saintes, Charente-Maritime, arr. et comm.
 Saintes, *Saintonge* : L'Orbehaye (de).
 Saujon, Charente-Maritime, arr. Saintes, ch.-l. de cant., *Sain-
 tonge* : Callipel.
 Segré, Maine-et-Loire, ch.-l. d'arr., *Anjou* : Baudry, Foubert.
 Autre nom patronymique relevé pour le *Poitou* : Canuet.

C. — CENTRE ET SUD DE LA FRANCE, ESPAGNE :

- Aubusson, Creuse, ch.-l. d'arr., *Marche* : Hervy.
 Aurillac, Cantal, ch.-l. de dép., *Auvergne* : Allix.
 Barcelone, Espagne, *Catalogne* : Grente.
 Beaulon, Allier, arr. Moulins, cant. Chevagnes, *Bourbonnais* :
 Larigot.
 Bergerac, Dordogne, ch.-l. d'arr., *Périgord* : Séron.
 Blanc (Le), Indre, ch.-l. d'arr., *Berry* : Canuet.
 Bourges, Cher, ch.-l. de dép., *Berry* : Grimoult, Le Clerc, Le
 Maistre.
 Cosne-sur-Loire, Nièvre, ch.-l. d'arr., *Nivernais* : Foubert, Le
 Maigre.
 Ecoman, Loir-et-Cher, arr. Blois, cant. Ouzouer-le-Marché,
Orléanais : Grente.
 Moulins, Allier, ch.-l. de dép., *Bourbonnais* : Larigot.
 Narbonne, Aude, ch.-l. d'arr., *Languedoc* : Bourdon.
 Nolay, Côte-d'Or, arr. Beaune, ch.-l. de cant., *Bourgogne* :
 Bourdon, Hervy.
 Saint-Amand-Montrond, Cher, ch.-l. d'arr., *Berry* : Painct.
 Saint-Julien-aux-Bois, Corrèze, arr. Tulle, cant. Saint-Privas,
Limousin :
 Saint-Sébastien, Espagne, Guipuzcoa, *Biscaye* : Bourdon.

Toulouse, Haute-Garonne, ch.-l. de dép., *Languedoc* : Baudry.
Treignac, Corrèze, arr. Tulle, ch.-l. de cant., *Limousin* : Le
Blastier.

Varennnes-sur-Tèche, Allier, arr. Vichy, cant. Jaligny, *Bourbon-
nais* : Allix, Lasquier.

Autres noms patronymiques relevés pour le *Berry* : Allix,
Hervy, Le Blastier, Le Légard, pour la *Bourgogne* : Aubel,
Le Maigre ; pour le *Languedoc* : Ficet ; pour le *Limousin* : Troussel ;
pour le *Périgord* : Le Febvre ; pour la *Provence* : Ficet.

D. — NORD DE LA FRANCE, PAYS-BAS, PROVINCES-UNIES
ET ALLEMAGNE :

Aire-sur-la-Lys, Pas-de-Calais, arr. Saint-Omer, ch.-l. de cant.,
Artois : Gibault.

Amiens, Somme, ch.-l. de dép., *Picardie* : Le Boullenger.

Anvers, Belgique, province d'Anvers, ch.-l., *Brabant* : Busnel.

Berg-op-Zoom, Pays-Bas, province de Brabant septentrional :
Auber.

Bruxelles, Belgique, province de Brabant, ch.-l., *Brabant* : Dolley,
Luce, Soret, Villain.

Chièvres, Belgique, province de Hainaut, arr. Ath., ch.-l. de
cant., *Hainaut* : Le Mallier.

Douai, Nord, ch.-l. d'arr., *Flandres* : Soulle (de).

Ferrières-en-Bray, Seine-Maritime, arr. Dieppe, cant. Gournay-
en-Bray, diocèse *Beauvais* : Le Bastard, Le Jolivet.

Fleurs, Belgique, province de Hainaut, arr. Charleroi, cant.
Gosselies, *Hainaut* : Villain.

Frankenthal, Allemagne fédérale, Land Rheinland-Pfalz, *Palat-
inat* : Raoul.

Friedrichstadt, Allemagne fédérale, Land Schleswig-Holstein,
Holstein : Daniel, Petit, Troussel.

Groningue, Pays-Bas, province de Groningue, ch.-l. : Hubert,
Villain.

Hambourg, Allemagne fédérale : Deslandes, Ménard, Soret,
Vibert.

Kollum, Pays-Bas, province de Frise, *Frise* : Hubert.

Liège, Belgique, province de Liège, ch.-l., Le Tenneur.

Mannheim, Allemagne fédérale, Land Baden-Württemberg,
Palatinat : Chappon.

Mons, Belgique, province de Hainaut, ch.-l., *Hainaut* : Hervy, Le Chevrel.

Namur, Belgique, province de Namur, ch.-l., *comté de Namur* : Dolley, Le Tenneur.

Nimègue, Pays-Bas, province de Gueldre, *Gueldre* : Beauchef, Germain, Le Diacre.

Autres noms patronymiques relevés pour l'*Artois*, la *Picardie* et la *Flandre* : Foubert, Grente, Hurel, Joret, Le Maistre, Richard ; pour le *Hainaut* et le *Brabant* : Collasse, Hervy ; pour la *Hollande* : Blouet, Engerran, Le Tousey, Vibert, Villain ; pour l'*Allemagne* : Séron.